

JEUNES AVOCATS | 123



2^e Trimestre
2018

M A G A Z I N E





Nous nous concentrons sur l'économie la plus importante au monde. La vôtre.

Votre **Personal Economy**⁽¹⁾ est unique et en constante évolution. En vous écoutant, votre conseiller comprend ce qui compte vraiment pour vous et ce qui la constitue. Il prend en compte les liens entre les différentes facettes de votre vie : votre famille, votre maison, votre carrière ou vos passions, pour vous conseiller et vous proposer des solutions adaptées à votre situation et à vos aspirations. Avec HSBC Premier, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure, au service de votre **Personal Economy**⁽¹⁾.

Rencontrez votre conseiller pour développer votre **Personal Economy**⁽¹⁾.
Rendez-vous en agence
[hsbc.fr/personal-economy](https://www.hsbc.fr/personal-economy)

0 810 17 17 17 Service 0,09 € / appel
* prix appel

HSBC 
Premier

(1) Economie Personnelle. HSBC France - Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - 103, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris - Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - www.orias.fr) sous le n° 07 005 894.

SOMMAIRE

5 | ÉDITO

Présentation du Bureau de la FNUJA pour l'année 2018-2019
Présentation des Présidents de Commissions de la FNUJA pour l'année 2018-2019

L'EQUIPE FNUJA | 7

9 | PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS NATIONAUX DE LA FNUJA POUR L'ANNÉE 2018-2019

Présentation des Elus CNB de la FNUJA
Présentation des Délégués élus à la CNBF de la FNUJA

LES JEUNES AVOCATS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX | 13

La Commission Droit et Entreprise du Conseil National des Barreaux au service du développement du « réflexe avocat »

20 | ACTUALITÉS

Communiqué FNUJA - Vous avez trouvé la régularisation de vos cotisations CNBF un peu salée ?

Le Numérique : Agir plutôt que subir !
Commission Egalité

21 | LA FNUJA EN ACTION !

LES DISCOURS DU 75ÈME CONGRÈS | 26

Discours de la Présidente sortante de la FNUJA
Discours de la nouvelle Présidente de la FNUJA
Discours du Premier Vice Président de la FNUJA

48 | MOTIONS DE CONGRÈS

RETOUR EN IMAGES SUR LE 75E CONGRÈS DE LA FNUJA À BAYONNE | 57

60 | NOS PRISES DE POSITIONS !

Motion Simplification de la procédure civile
Motion Fiscalité des collaborateurs libéraux exerçant en ZFU
Motion « Tribunal criminel départemental »
Motion « Soutien à l'UJA et aux Confrères du Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy »
Motion Projet de Loi « Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif »

RETOUR EN IMAGES SUR LECOMITÉ À PALAVAS LES FLOTS | 64



Avocat, vous êtes « obligé » d'adhérer à une AGA...
mais vous êtes libre de la choisir.



PARTENAIRE DE VOTRE CABINET DEPUIS 1977

En 1^{ère} année, vous ne payez que 110 € TTC et vous évitez 25 % de majoration de votre revenu imposable.

Offre valable du 1/01/2018 au 31/12/2018 pour tout avocat qui adhère à l'ANAAFA au cours de sa 1^{ère} année d'activité (pour tout avocat relevant du régime micro-BNC, la cotisation annuelle est de 60 € TTC).

ÉDITO

AMINATA NIAKATE PRÉSIDENTE DE LA FNUJA



Après avoir joué en vain le jeu de la concertation face à un interlocuteur à la fiabilité chancelante et aux méthodes frisant la déloyauté - nous en avons pour preuve la réforme annoncée à la dernière minute de la justice des mineurs -, cela fait maintenant plusieurs mois que nous sommes mobilisés sans relâche contre le Projet de loi de programmation pour la Justice.

Loin de considérations prétendument corporatistes, c'est avec l'ensemble des principaux acteurs du monde de la Justice, magistrats et fonctionnaires de greffes, que nous fustigeons fermement ce texte dévastateur pour le justiciable, variable d'ajustement de considérations elles purement budgétaires. Même le Défenseur des droits est venu critiquer de manière virulente ce texte décrié qui fait du justiciable une personne sans visage dont on ne veut plus voir la face si l'enjeu de son litige est d'un petit montant, ce texte qui éloigne les petites gens des lieux de justice en supprimant les tribunaux d'instance, en obligeant le justiciable à recourir à des modes amiables de règlement des différends sous peine d'irrecevabilité de ses demandes, en supprimant des audiences, en le renvoyant vers la CAF pour réévaluer le montant de ses pensions alimentaires, en recourant à outrance à la visio-audience dans le cadre de procédures pénales...

La liste des récriminations que nous pouvons adresser au PJJ Justice est encore longue malheureusement et de nombreux parlementaires l'ont admis malgré la campagne de désinformation de la Chancellerie et des Rapporteurs de la PJJ Justice, ces derniers n'ayant eu de cesse d'afficher leur mépris à l'égard des avocats, en nous qualifiant presque d'affabulateurs corporatistes, la palme revenant à cette risible missive des Rapporteurs de la loi adressée aux avocats, feignant de s'offusquer de la violence de nos interpellations, ce qui n'a pas échappé au Canard Enchaîné.

Cette réaction peut sans doute s'expliquer par le fait qu'il s'en est en effet fallu de peu pour que le PJJ Justice ne soit pas adopté en première à l'Assemblée nationale (texte adopté par 88 voix contre 83).

La seconde lecture de ce texte a débuté le 15 janvier 2019.

Nous devons maintenir le cap et convaincre plus de parlementaires que la Justice telle que nous la concevons, de qualité, accessible pour toutes et tous et de qualité, mérite mieux que ce texte qui la saborde !

Restons mobilisés pour dire NON à une justice déshumanisée !

ET SI LA
PROTECTION SOCIALE
ÉTAIT LE PREMIER DES DROITS ?

**KERIALIS. MIEUX VIVRE,
ÇA SE DÉFEND.**



wellcom Photo : iStock

Dédiée à la **protection sociale** et aux **solutions d'assurance** des salariés et indépendants des professions du droit, KERIALIS n'a de cesse d'accompagner ses clients avec un **sens profond de l'engagement**. Sa mission de protection est portée par des **valeurs de solidarité et de confiance totale**. Chaque jour, ses conseillers font preuve de leur capacité à répondre à chaque attente avec des solutions uniques, aidés en cela par une parfaite connaissance de la profession mais aussi des exigences liées à l'univers du droit. **Défendre votre qualité de vie, c'est notre raison d'être.**

www.kerialis.fr



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite
des salariés des cabinets d'avocats

L'ÉQUIPE FNUJA

PRÉSENTATION DU BUREAU DE LA FNUJA POUR L'ANNÉE 2018-2019

Le Bureau de la FNUJA est composé de neuf membres, élus pour un an, qui se réunissent régulièrement. Il applique, sous la direction du Président, les décisions prises par le Congrès et le Comité national de la FNUJA. C'est l'organe exécutif de la Fédération.

Aminata NIAKATE (UJA de PARIS) et Jean-Baptiste BLANC (UJA de Marseille) ont respectivement été élus Présidente et 1^{er} Vice-Président par le Congrès réuni à Bayonne le 12 mai 2018.

Les sept autres membres du Bureau de la FNUJA pour l'exercice 2018-2019 ont été élus au premier Comité National suivant le Congrès, le 2 juin 2018.



Présidente :

Aminata NIAKATE

5 rue Saint-Philippe du Roule 75008 Paris

☎ 01 44 29 33 70

☎ Fax : 01 44 29 33 20



Premier Vice-Président :

Jean-Baptiste BLANC

102 rue Grignan 13001 Marseille

☎ 04 91 33 20 06

☎ Fax : 04 91 04 07 82



Vice-Présidente Paris :

Catheline MODAT

11 bis rue Scribe 75009 Paris

☎ 01 53 43 83 83

☎ Fax : 01 56 72 84 43



Vice-Président Province :

Simon WARYNSKI

8 place de l'Université
67000 Strasbourg

☎ 03 90 41 08 68

☎ Fax : 09 72 38 97 45



Trésorière :

Ange-Aurore HUGON-VIVES

5 avenue Gambetta
06600 ANTIBES

☎ 04 93 34 20 46

☎ Fax : 04 93 34 08 02



Secrétaire Générale Province :

Caroline HERRY

55 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly Sur Seine

☎ 01 85 09 25 27

☎ Fax : 01 85 09 20 37



Secrétaire Général Paris :

Boris ROSENTHAL

16 Quai des Célestins 75004 Paris

☎ 01 44 54 38 92

☎ Fax 01 44 54 38 99



Membre du Bureau Province :

Hadrien CHOUAMIER

24 avenue de Moka 35400 SAINT MALO

☎ 02 57 64 00 55

☎ Fax : 02 57 64 00 58



Membre du Bureau Paris :


Simon DUBOIS

164, rue du Faubourg Saint-Honoré -75008 PARIS

☎ 01 56 59 74 74

☎ Fax : 01 56 59 74 75

LES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

POUR L'ANNÉE 2018-2019 

COMMISSION ACCÈS AU DROIT

Anaïs FUCHS

2 rue Baldung Grien
67000 STRASBOURG

☎ 03 88 35 31 92

☎ Fax - 09 72 49 96 17

anaïs.fuchs@wa-avocats.fr

Jade SARRAJ

19 rue Dautancourt
75017 PARIS

☎ Tél. 09 82 47 77 89

☎ Fax - 09 57 60 45 94

jade@sarraj-avocat.fr

COMMISSION COLLABORATION

Charles Edouard PELLETIER

68 Avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

☎ 03 88 24 00 04

☎ Fax - 03 88 24 59 20

charles-edouard@pelletier-avocat.fr

Aude TONDRIAUX-GAUTIER

17, bd de Beauséjour
75016 PARIS

☎ 01 46 47 51 35

☎ Fax - 01 46 47 98 58

atg-avocat@outlook.fr

COMMISSION DROIT PENAL & LIBERTES

Grégory DORANGES

62 bis, rue de Paris
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ 01.81.89.32.90

☎ Fax - 01.46.89.08.55

gregory.doranges@equalitis.fr

Sonia OULED-CHEIKH

1, Cours Gambetta
13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ 04.42.37.16.50

☎ Fax - 04.42.97.26.16

soc.avocat@gmail.com

Ludovic ROMAIN

35-37, rue Victor Sévère
97200 FORT-DE-FRANCE

☎ 05 96 63 61 32

☎ Fax - 05 96 63 50 34

romain972@gmail.com

COMMISSION EXERCICE DU DROIT ET GOUVERNANCE

Marion COUFFIGNAL

7, rue Auber
75009 Paris

☎ 01 44 56 03 30

☎ Fax - 01 44 56 03 31

marioncouffignal@gmail.com

Sandrine MATHIEU

2, boulevard de Gabès
13008 MARSEILLE

☎ 04 91 32 30 70

☎ Fax - 04 91 32 30 71

sandrine.mathieu@vlgavocats.com

COMMISSION ÉGALITE

Stéphanie BALESPOUEY

6 pl Marché Brauhauban
65000 TARBES

☎ 05 81 59 15 14

☎ Fax - 05 67 07 05 51

balespouey.avocat@gmail.com

Céline BOYARD

9 rue d'Artois
75008 PARIS

☎ 01 86 95 77 22

☎ Fax - 01 84 10 82 29

75017 Paris

boyard.celine@gmail.com

COMMISSION FORMATION

Laura LOUSSARARIAN

2, place Félix Baret
13006 Marseille

☎ 04 96 11 29 00

☎ Fax - 04 96 11 29 09

laura.loussararian@me.com

Damien STALDER

20, avenue Daumesnil
75012 Paris

☎ 01 44 40 28 88

☎ Fax - 01 44 40 28 89

damien.stalder@gmail.com

COMMISSION INSTALLATION ASSOCIATION & DEVELOPPEMENT DE CARRIERE

Aurélien ASCHER

62 Rue de Maubeuge
75009 Paris

☎ 01 73 79 24 22

☎ Fax - 01 73 79 20 43

aa@ascher-avocat.com

Julien CEPPODOMO

19 rue des Etats-Unis
06400 CANNES

☎ 06 95 96 92 21

☎ Fax - 04 83 33 98 80

jc@ceppodomo-avocat.fr

COMMISSION INTERNATIONAL

Marie-Dominique MOUSTARD

5 rue des Marseillais
13100 AIX EN PROVENCE

☎ 09 82 40 28 11

mdmoustard.avocat@outlook.fr

Tatiana ABACHKINA POPKOVA

tatiana.abachkina@gmail.com

COMMISSION NUMERIQUE & PROSPECTIVE

Xavier FRUTON

2 place Franklin
06000 NICE

☎ 04 22 13 27 07

☎ Fax - 04 22 13 29 09

contact@xavier-fruton.fr

COMMISSION PROTECTION SOCIALE

Délégation aux Délégués élus à la CNBF

cnbf@fnuja.com

PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS NATIONAUX DE LA FNUJA

POUR L'ANNÉE 2018-2019



TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DÉLÉGUÉS NATIONAUX DE LA FNUJA 2018-2019 !!!

AUDREY BASTIEN

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

16 bis Cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

☎ 05 56 56 93 99
☎ Fax - 05 56 05 44 79
aud.bastien@gmail.com

DEBORAH DAYAN

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

1 rue Gay Lussac
75005 PARIS

☎ 01 40 49 01 33
☎ Fax - 01 42 36 80 44
ddayan@dayan-avocat.com

MYLÈNE FERNANDEZ

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

16, rue Breteuil
13001 MARSEILLE

☎ 04.91.33.27.38
☎ Fax - 04.91.55.07.34
mylene-fernandez@live.fr

XAVIER FRUTON

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

2 place Franklin
06000 NICE

☎ 04 22 13 27 07
☎ Fax - 04 22 13 29 09
contact@xavier-fruton.fr

PAULINE GIRERD

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

27, rue du Sec Arembault
59000 LILLE

☎ 03 66 72 50 46
pgirerd.avocat@gmail.com

HANAN HMAD

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

5, rue Barla
06300 Nice

☎ 04 22 13 53 60
☎ Fax - 04 22 13 53 61
hmad.avocat@gmail.com

MADIHA KHOULI

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

33 rue Ledru Rollin
92150 SURESNES

☎ 01 41 44 92 21
☎ Fax - 01 47 28 77 00
mk.avocat@yahoo.fr

CHRISTELLE LAURENT

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

1 Quai Foulon
97110 POINTE A PITRE

☎ 05 90 47 37 43
☎ Fax - 05 90 47 59 07
me.clarent@gmail.com

DAVID LAIK

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

8 rue Jean Jaurès
06400 Cannes

☎ 04 93 99 18 00
☎ Fax - 04 93 38 60 12
david-laik@laik-avocat.fr

AGNÈS ORIOT

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

20 Boulevard Edouard Rey
38000 GRENOBLE

☎ 04.38.02.20.25
☎ Fax - 04.38.02.20.22
oriotagnes@gmail.com

CHARLES-EDOUARD PELLETIER

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

68, avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

☎ 03.88.24.00.04
☎ Fax - 03.88.24.59.20
ce.pelletier@yahoo.fr

JADE SARRAJ

● DÉLÉGUÉ FNUJA ●

2 bis rue du Bouloi
75001 PARIS

☎ 09 82 47 77 89
☎ Fax - 09 57 60 45 94
jade@sarraaj-avocat.fr

LES ELUS CNB / MANDATURE 2018 - 2020

La FNUJA est représentée au Conseil National des Barreaux par 14 élus, dont un membre du Bureau et 4 présidents des commissions «Collaboration», «Droit et Entreprise», «Égalité» et «Numérique».

ARNAUD ADELISE

/ Membre de la commission Accès au droit et à la justice
/ Membre de la commission Affaires européennes et internationales

8, rue de la Marne - 94170 LE PERREUX SUR MARNE

☎ 01 48 99 23 42 -
☎ Fax - 01 48 99 81 69

contact@adelise-avocats.com

DELPHINE BINET

/ Membre de la commission Droit et Entreprise
/ Membre de la commission Statut professionnel de l'avocat

116, Cours Aristide Briand - 33000 BORDEAUX

☎ 05 57 29 17 07 -
☎ Fax : 05 56 44 61 03

delphinebinet.avocat@gmail.com

JEAN-LAURENT BOUREL

/ Membre de la commission Numérique
/ Membre de la commission Prospective

21, rue Viète - 75017 PARIS

☎ 01 45 00 36 60 -
☎ Fax : 01 40 53 95 53

jlbourelavocat@gmail.com

THOMAS CHARAT

/ Président de la commission Droit et Entreprise
/ Membre de la commission Statut professionnel de l'avocat

219, rue Saint Honoré - 75001 PARIS

☎ 01 42 60 75 76 -
☎ Fax : 01 42 60 88 42

thomas.charat@rccl.fr

MATTHIEU DULUCQ

/ Membre du Bureau du CNB

3, rue de Serre - 54000 NANCY

☎ 03 83 18 10 98 -
☎ Fax : 03 83 39 47 69

m.dulucq@dg-avocat.fr

MARIE-HÉLÈNE FABIANI

/ Membre de la commission Numérique
/ Membre de la commission Prospective

121, avenue de Villiers - 75017 PARIS

☎ 01 53 93 93 00 -
☎ Fax : 01 45 63 20 06

mhf@cabinet-fabiani.com

ANNE KRUMMEL

/ Membre élue de la commission Formation
/ Membre de la commission Exercice du droit

8, place de l'Université - 67000 Strasbourg

☎ 03 90 41 08 68 -
☎ Fax : 09 72 38 97 45

a.krummel@amadeus-avocats.com

STÉPHANE LALLEMENT

/ Membre élu de la commission Formation
/ Membre de la commission Communication institutionnelle

118, Rue des Renardières - 44100 Nantes

☎ 02 51 84 50 70 -
☎ Fax : 02 51 83 05 37

s.lallement@adala.pro

ANNE-LISE LEBRETON

/ Présidente de la commission Collaboration
/ Membre de la commission Textes

11, rue René Goscinny - 75013 PARIS

☎ 01 47 03 13 13 -
☎ Fax : 01 47 03 13 10

anneliselebreton.avocat@gmail.com

CAMILLE MAURY

/ Membre de la commission Communication institutionnelle
/ Membre élu de la commission Formation

285, rue Gilles Roberval Parc Kennedy - 30900 NIMES

☎ 04 66 68 03 68 -
☎ Fax : 04 66 68 03 69

contact@gmcavocats.com

AMINATA NIAKATE,

/ Présidente de la commission Egalité
/ Membre de la commission Affaires européennes et internationales

5 rue Saint-Philippe du Roule - 75008 Paris

☎ 01 44 29 33 70 -
☎ Fax : 01 44 29 33 20

aniakate@nkt-avocats.com

VINCENT PENARD

/ Membre de la commission Libertés et Droits de l'Homme
/ Membre de la commission Règles et usages

11, rue Emeric David - BP 20069 - 13101 Aix en Provence Cedex 1

☎ 04 42 93 10 16 -
☎ Fax : 04 42 93 11 45

v.penard@rpc-avocats.com

RICHARD SEDILLOT

/ Vice-président de la commission Affaires européennes et internationales
/ Membre de la commission Libertés et Droits de l'Homme

70 rue Jeanne d'Arc
76000 - ROUEN

☎ 02.35.15.95.74 -
☎ Fax : 02.35.07.41.29

sedillot.avocat@gmail.com

SANDRINE VARA

/ Présidente de la commission Numérique
/ Membre de la commission Droit et Entreprise

119 rue Pierre Corneille - 69003 Lyon

☎ 04 72 60 89 68 -
☎ Fax : 04 78 38 92 45

svara@simonlv-avocats.com

LES DÉLÉGUÉS FNUJA À LA CNBF MANDATURE 2017 - 2022

Nos délégués élus à la CNBF : cnbf@fnuja.com



COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE :

JEAN-RAPHAEL **FERNANDEZ**

ANGE-AUORE **HUGON-VIVES**
(Administratrice suppléante)

SONIA **OULED CHEIKH**

DAVID **TRAMIER**

EMMANUEL **VOISIN-MONCHO**

COUR D'APPEL DE BORDEAUX :

LUCIE **TEYNIE**

COUR D'APPEL DE COLMAR :

OLIVIER **CHARLES**

COUR D'APPEL DE DIJON :

JEAN-BAPTISTE **GAVIGNET**

COUR D'APPEL DE NÎMES :

CAMILLE **MAURY**

FRÉDÉRIC **MANSAT-JAFFRE**

COUR D'APPEL DE PARIS :

AURÉLIEN **ASCHER**

PHILIPPE **AXELROUDE**

MORGANE **BOUCHER**

LAURENCE **BOYER**

EMILIE **CHANDLER**

EMMANUELLE **CLEMENT**

MARION **COUFFIGNAL**

LOIC **DUSSEAU**

RICHARD **GARUTTI**

OLIVIER **GUILBAUD**

NICOLAS **GUERRERO**

LEILA **HAMZAoui**

CATHELINE **MODAT**

FRANK **PETERSON**

CHRISTOPHE **THEVENET**



le partenaire
FNUJA

ADAPPS le logiciel avocat



ADAPPS intègre une véritable gestion électronique de documents communicante accessible depuis tous les équipements mobiles et fixes actuels que ce soit sous Linux, Android, Mac et Windows.

ADAPPS gère :

Contacts - Agendas - Dossiers - Mails
E-barreau - Bibles - Appels téléphoniques
Porte-documents - Financiers - Facturation

ADAPPS :

Une architecture logicielle et matérielle originale adaptée à la technologie actuelle et future.

Nomade
et
Intuitif

04 67 56 95 80

www.adwin.fr

contact.com@adwin.fr

LES JEUNES AVOCATS AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

LA COMMISSION DROIT ET ENTREPRISE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU « RÉFLEXE AVOCAT »



Thomas Charat

- / Avocat au Barreau de Paris
- / Président d'honneur de l'UJA de Paris
- / Membre d'honneur de la FNUJA
- / Membre élu du Conseil National des Barreaux
- / Président de la Commission
- / Droit et Entreprise du CNB

La Commission Droit et Entreprise a pour objet de rapprocher les entreprises de leur conseil naturel en droit, les avocats, et donc de développer le « réflexe avocat »¹ mais aussi de promouvoir un droit plus lisible et plus accessible pour les entreprises en s'impliquant dans la construction des lois et leur mise en application.

Cet objectif de développement du « réflexe avocat »¹ par les entreprises repose sur deux piliers bien identifiés :

- Les pouvoirs publics,
- Les représentants institutionnels des entrepreneurs.

Auprès des pouvoirs publics, il s'agit :

- D'une part, d'évaluer les projets de textes ou les textes en vigueur touchant à l'entreprise et œuvrer à leur amélioration pour une meilleure prise en compte des enjeux de croissance et de sécurité juridique des entreprises. Ce travail d'influence permet aux pouvoirs publics d'identifier l'avocat comme l'interlocuteur naturel du droit de l'entreprise.

C'est ainsi que les propositions de la Commission Droit et Entreprise de la précédente mandature (2015-2017), sous l'impulsion de deux de nos membres d'honneur, Valentine Coudert, dont les compétences en matière de droit des entreprises en difficultés sont unanimement reconnues, et Leila Hamzaoui, alors Présidente de la Commission Droit et Entreprise, ont été reprises par la délégation sénatoriale aux entreprises dans la proposition de loi visant à moderniser la transmission d'entreprise adopté le 7 juin 2018 par le Sénat, et transmis à l'Assemblée nationale le 8 juin 2018.

1 . Réflexe théorisé en son temps par notre Président d'honneur Romain Carayol.

- D'autre part, de se rapprocher des institutions politiques et économiques locales afin de faire entrer les avocats dans les dispositifs d'accompagnement aux entreprises, et ainsi identifier l'Avocat comme acteur de l'entreprise. En ce sens, sous l'impulsion de la Vice-bâtonnière Françoise Casagrande, membre de la Commission Droit et Entreprise, le Conseil National des Barreaux vient d'intégrer la coordination régionale du « Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine ». Il va s'agir, pour le CNB et sa Commission Droit et Entreprise, d'apporter la contribution des avocats sur la post-crétion et la reprise d'entreprises auprès des entrepreneurs.

Différentes actions sont en cours de réflexion et de mise en place dans d'autres régions afin de développer le « réflexe avocat » sur tout le territoire et de créer un véritable maillage territorial du « réflexe avocat ».

Auprès des représentants institutionnels des entrepreneurs, il s'agit soit de mettre en place ou cultiver des partenariats (consultations d'avocats...), soit d'être présents dans les instances de décisions lorsque la législation le permet. Etre au cœur des institutions entrepreneuriales permet là encore d'identifier l'avocat comme le Conseil naturel des entreprises.

En agissant tant auprès des pouvoirs publics que des représentants institutionnels des entrepreneurs, le CNB diffuse le « réflexe avocat » auprès des premiers concernés, les entrepreneurs.

Ce développement du « réflexe avocat » passe aussi pour les avocats eux-mêmes par une réflexion et des actions sur leur modèle économique et leur plus-value. Il nous faut, notamment, développer des outils augmentant notre compétitivité face à d'autres professionnels intervenant dans l'entreprise. Il nous faut également, entre autres, penser des offres qui non seulement répondent aux besoins des entrepreneurs, mais soient également très « parlantes » pour les entrepreneurs.

C'est le sens de la participation de la Commission Droit et Entreprise au Groupe de travail intercommission du CNB sur l'impact des Legal Techs, coordonné par Sandrine Vara, élue FNUJA au CNB et Présidente de la Commission Numérique du CNB.



**LE NUMÉRIQUE :
AGIR PLUTÔT QUE SUBIR !**

●

Sandrine VARA

Présidente de la Commission Numérique du CNB

Depuis déjà plusieurs années, la FNUJA mène une réflexion approfondie sur les modes d'exercice, la digitalisation des services et l'utilisation des outils informatiques au bénéfice du développement de l'activité de l'avocat.

La commission Nouvelles technologies a été créée en 2013 sous l'impulsion de Roland RODRIGUEZ, alors Président de la FNUJA, afin de rédiger un livre blanc sur le e-Cabinet avec une vision moderne et prospective.

Adopté à l'occasion du Congrès à Antibes Juin-les-pins en 2014, la FNUJA a fixé le cadre stratégique de son action sur le Numérique, articulé autour de 38 propositions concrètes portant aussi bien sur les outils technologiques que sur l'évolution de nos règles professionnelles.

Depuis lors, la FNUJA a multiplié les actions en faveur de la formation pour favoriser l'appropriation des technologies par les

avocats, avec notamment l'édition du premier Guide de l'Avocat et du Numérique (mettre un lien). Diffusé à l'occasion de la Convention Nationale des Avocats à Montpellier en 2014, cette démarche d'accompagnement des avocats s'est enrichie de la création d'un module spécifique dans la Caravane de l'Installation et de l'association, consacré au développement par le Numérique, puis du lancement à l'été 2017, de la Caravane du Numérique et de l'avocat connecté.

J'ai eu l'honneur de participer à toutes ces étapes depuis 2013 et c'est donc tout naturellement que lorsque j'ai été élue au CNB, j'ai souhaité porter la voix des jeunes avocats à la Présidence de la commission Intranet et Nouvelles Technologies, renommée quelques mois plus tard Commission Numérique.

Des nouvelles technologies aux opportunités créées par le Numérique

Historiquement, cette commission était essentiellement consacrée au développement du Réseau Privé Virtuel des Avocats, la plateforme des services mis en place par le CNB parmi lesquels figurent les outils tels que e-barreau, e-acte d'avocats, e-conventions d'honoraires, le cloud privé des avocats etc.

La question des technologies était jusqu'alors abordée sous un prisme technique : les services numériques proposés par le CNB devaient être techniquement opérationnels, réduits au RPVA, et ainsi permettre de répondre aux fonctions régaliennes du CNB.

Il m'est alors apparu essentiel d'élargir la réflexion en intégrant la dimension de l'influence des technologies sur notre exercice professionnel. Le sujet n'était pas abordé en tant que tel mais traité dans les commissions pouvant être partiellement concernées par le sujet : prospective, règles et usages, statut professionnel de l'avocat etc.

Partant de ce constat, j'ai souhaité me mettre au service de la profession, des autres élus du CNB en fédérant le sujet.

Convaincue que le développement des services conçus par le CNB pour les avocats ne pouvait être envisagé sans une réflexion plus globale de l'impact des technologies sur la pratique des avocats et le développement du cabinet, j'ai élaboré une feuille de route avec deux objectifs pour la commission : améliorer et développer les outils mis à disposition par le CNB et être force de proposition pour accompagner les avocats dans la transition numérique et la dématérialisation.

La question du numérique n'étant pas un sujet isolé mais éminemment transverse, j'ai également voulu faire de la Commission la référence pour toutes les autres commissions du CNB pouvant avoir des besoins numériques.

Améliorer le quotidien des avocats rapidement, bâtir de nouvelles fondations et expérimenter pour l'avenir

Dès le premier mois de mandature, j'ai élaboré et présenté une stratégie numérique pour les avocats. Le plan numérique a été construit autour de trois enjeux pour la profession : (1) Celui d'améliorer les services existants en les rendant plus ergonomiques, accessibles et simples d'utilisation, (2) celui de concevoir de nouveaux services pour répondre aux besoins des avocats et anticiper les évolutions législatives et réglementaires, et (3) celui d'aller au-delà des classiques études sur les legal techs pour tester concrètement des technologies et les rendre accessibles au plus grand nombre.

J'ai voulu un plan ambitieux ! Néanmoins, j'ai été rapidement confrontée à une difficulté de taille : le budget alloué jusqu'alors aux projets numériques ne permettait quasiment aucune évolution. Il fallait donc trouver un moyen de financer ce plan.

Lors de l'Assemblée générale des 16 et 17 février 2018, le plan numérique a été adopté et un budget supplémentaire a été alloué à la Commission Numérique qui s'est traduit par une augmentation de cotisations appelées auprès des avocats. Cette confiance qui nous a été accordée nous honore et nous oblige.

Le plan numérique pour 2018 se décompose en trois phases, lancées concomitamment:

Phase 1

Les gains rapides : l'objectif de cette première phase de travail est de fournir des améliorations visibles rapidement :

- Amélioration du portail d'accès au RPVA, refonte ergonomique (en service depuis mars sur <https://www.cnb.avocat.fr/espace-avocat>).
- Améliorations sur e-barreau Cour d'appel pour éviter les irrecevabilités liées à la limite des 4080 caractères sur les chefs de jugement critiqués (en service depuis mai).
- Réduction du délai d'obtention des clés en cas de renouvellement pour les avocats n'ayant pas connu de changement dans leur structure depuis la commande de la clé précédente (à l'heure actuelle, renouvellement en 12 jours au lieu de 2 mois).
- Mise en place de séminaires de formations mensuels sur les outils du CNB (à ce jour, 5 webinars ont été réalisés).

Phase 2

Travaux techniques préparatoires pour accueillir les nouveaux services numériques : l'objectif de cette phase est de construire le socle de l'infrastructure accueillant toutes les nouvelles applications et services fournis aux avocats.

- Refonte complète d'e-barreau (première maquette présentée à l'AG du 7 juillet).
- Création d'une plateforme de procédure civile dématérialisée (première maquette présentée à l'AG du 14 septembre).
- Refonte du cloud privé des avocats (première maquette présentée à l'AG du 14 septembre).

Phase 3

Réagir aux impacts des technologies sur les usages de la profession, innover et expérimenter : l'objectif de cette troisième phase est de préparer l'avenir de la profession.

- Lancement d'une étude sur l'impact des technologies sur la profession d'avocats : ce travail est réalisé avec 9 autres commissions du CNB afin de permettre de balayer un périmètre le plus large possible. Trois segments de marchés sont actuellement particulièrement à l'étude : la résolution amiable des différends, la rédaction automatique de documents et enfin, l'open data et la justice prédictive.

En transversalité avec les autres commissions, la Commission Numérique travaille depuis le début de l'année sur de nombreux autres projets. A ce jour, la Commission Numérique a accompagné les autres commissions du CNB sur les projets suivants :

- Création d'une plateforme de fédération de toutes les offres de formation continue, pour faciliter l'accès aux informations sur les formations, proposer des formations en lien avec les centres d'intérêt et de la localisation des confrères
- Création du portail national des modes amiables de règlement des différends, pour faire de l'avocat un acteur central pour l'accompagnement des justiciables dans le prolongement du lancement de la plateforme de procédure participative le 19 juin dernier,
- Création d'une plateforme de saisies immobilières, avec l'objectif de générer des revenus additionnels pour les avocats améliorations fonctionnelles de la plateforme de consultation avocat.fr, pour offrir une vitrine numérique à tous les avocats.

Sans maîtrise, la technologie n'est rien

Afin de s'assurer que tous les services développés soient en adéquation avec la pratique professionnelle, j'ai souhaité la mise en place de club utilisateurs, une communauté d'avocats volontaires pour participer à l'élaboration et aux tests métiers des services numériques. Tous les avocats sont les bienvenus pour participer, tous niveaux confondus, car personne ne sait mieux qu'un avocat comment doivent fonctionner les services qui lui sont proposés.

Je profite d'ailleurs de la tribune qui m'est offerte pour inviter tous les avocats qui le souhaitent à se joindre à nos travaux.

Le plan numérique, c'est un plan au bénéfice de tous les avocats : amélioration de la productivité et donc de la rentabilité, conquête de nouveaux marchés, modernisation de l'image de l'avocat.

Finalement, ce plan est l'expression d'une doctrine bien ancrée à la FNUJA : partout où il y a du droit, sur internet comme ailleurs, il doit y avoir un avocat.



COMMISSION ÉGALITÉ ÉGALITÉ : BOUGEONS LES LIGNES !



Aminata NIAKATE

*Présidente de la FNUJA
Présidente de la Commission Égalité du CNB*

À l'occasion d'une conférence de presse en date du 2 mai 2018, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a présenté les résultats de l'enquête « Conditions de travail et expériences des discriminations dans la profession d'avocate en France » réalisée par ses équipes à la demande de la FNUJA.

Cette enquête anonyme adressée par internet à l'ensemble de la profession a permis de collecter 7 138 réponses, échantillon représentatif de la population enquêtée sur tout le territoire national.

Cette enquête a permis d'analyser sous quelles formes et selon quelle fréquence se manifestent les situations de discriminations dont les avocat.e.s peuvent faire l'expérience.

Les Principaux résultats de l'enquête ont notamment révélé que :

72% des femmes et 47% des hommes interrogés ont été témoins de discriminations à l'encontre de leurs confrères ;

38% des avocat.e.s interrogé.e.s (dont 53% de femmes et 21% des hommes) ont vécu une expérience de discriminations dans les cinq dernières années.

L'enquête révèle également que moins de 5% des femmes et des hommes confrontés à une discrimination ont entamé des démarches formelles pour faire valoir leurs droits. Les trois principales raisons à cette abstention seraient la peur des représailles, l'idée qu'il ne servirait à rien d'agir et le sentiment de ne pas avoir suffisamment de preuves.

En matière d'égalité et contre les discriminations et le harcèlement, la Commission Égalité du CNB est mobilisée pour que notre institution représentative envoie un signal fort aux avocat.e.s afin qu'elles/ils n'hésitent plus à saisir les Ordres face à de telles situations.

Le plan d'action que nous avons élaboré avec la Commission Collaboration du CNB, présidée par Anne-Lise Lebreton, propose des outils permettant de lutter efficacement contre ces comportements :

Inscription dans le Règlement Intérieur National du principe d'égalité, afin d'en faire un élément distinctement identifié de notre socle de déontologie et d'indiquer sans équivoque aux confrères que les comportements discriminants sont de nature à être poursuivis par les Bâtonniers,

Campagne de communication auprès des avocat.e.s et des élèves avocat.e.s pour les sensibiliser à ces questions,

Formation des élèves-avocat.e.s et des avocat.e.s pour mieux appréhender les situations de discrimination et de harcèlement,

Promotion et signature avec des cabinets d'avocat.e.s de la charte RSCA (responsabilité sociale des cabinets d'avocats) du CNB,

Réflexions autour de la mise en place dans tous les Barreaux et de toutes les écoles d'avocat.e.s de France d'un mécanisme de signalement facilité et d'une sanction effective des comportements déviants,

Réflexions autour de la place des plaignants dans les procédures disciplinaires,

Publication des décisions des Bâtonniers sanctionnant ces comportements.

Par ailleurs, la Commission Égalité est fortement mobilisée sur la question du handicap.

Ainsi, nous participons activement à l'élaboration d'une mallette pédagogique de formation des professionnels de la justice sur la question du handicap (composée d'un manuel de formation, d'un fascicule pratique « Accès au droit et handicap » et de trois courts métrages de sensibilisation au handicap), en partenariat avec l'association Droit Pluriel, le Défenseur des droits, l'École Nationale de la Magistrature, l'École Nationale des Greffes, le Conseil Supérieur du Notariat, la Chambre nationale des Huissiers de Justice, le Service d'Accès au Droit et à la Justice et d'Aide au Victime, les Conciliateurs de Justice. Grâce à ce projet, les écoles d'avocat.e.s seront enfin outillées pour former et sensibiliser les avocat.e.s à la question du handicap..

Nous organisons également un Grenelle « Droits et handicap » prévu au premier semestre 2019 lequel permettra de formuler des propositions concrètes, pour que les avocat.e.s puissent accueillir dans les meilleures conditions possibles les justiciables en situation de handicap, soit 9,6 millions de personnes.

Les chantiers sont nombreux et la route encore longue mais la Commission Égalité du CNB reste mobilisée pour bouger les lignes !





CARAVANES FNUJA

TOURNEE 2018 - 2019

3 caravanes
17 dates

8 heures de
formation



MEDIATION

INSTALLATION

NUMERIQUE

RETROUVER
TOUS LES
DETAILS ET LES
DATES SUR
FNUJA.COM



HSBC



SCB
SOCIETE DE COURTAGE
DES BARREAUX



Communiqué FNUJA

VOUS AVEZ TROUVÉ LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS CNBF UN PEU SALÉE ?

Si la hausse de cotisations cette année est bel et bien liée à la réforme votée en 2015 (*en dépit de nos critiques à raison du doublement des cotisations de retraite complémentaire sur 15 ans en rendant le régime complémentaire optionnel obligatoire*), il aurait été appréciable de prévenir les confrères suffisamment à l'avance afin de nous permettre de provisionner les sommes dues et a minima permettre un étalement sur six mois du paiement de la régularisation sur le même rythme qu'habituellement au lieu de le réduire à trois...

Nombre de confrères ont reçu un courrier la veille du prélèvement de la régularisation de cotisations...

La bascule informatique ne saurait justifier cet appel tardif. En outre, les confrères n'ont pas eu accès à leurs espaces personnels ce qui aurait pu leur permettre de mieux provisionner.

La FNUJA soutient les demandes formulées par les Confrères d'un étalement sur 6 mois du paiement de la régularisation de ces cotisations.

Cet incident est par ailleurs l'occasion d'aborder un sujet aux conséquences bien plus graves sur l'équilibre économique de nos cabinets, la réforme des régimes de retraite annoncée qui sera votée en 2019.

La FNUJA a eu l'occasion d'assister à une conférence du Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites (HCRR) et ses annonces sont loin d'être réjouissantes...

Sous couvert de solidarité, le HCRR vient comparer la situation des professions libérales et des indépendants que nous sommes à celles des salariés qui cotiseraient à leur régime de retraite à hauteur de 28 % de leur rémunération (partagé avec leur employeur et en tout état de cause précompté par l'entreprise... ce qui n'a rien à voir avec le système des cotisations des avocats !).

Le HCRR considère que chaque euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits.

Nous partageons parfaitement cette philosophie.

Cependant, le HCRR ne doit pas comparer des situations qui ne sont pas comparables.

L'égalité oui ! Mais à situations égales !

N'oublions pas que les professions libérales assurent non seulement d'autres charges très lourdes (charges sociales et fiscales, loyers professionnels, salaires dont la part patronale des cotisations de retraite de leurs salariés, etc...), mais surtout ne bénéficient d'aucun précompte ou d'aucune contribution de leur « entreprise ».

Un alignement avec le régime des salariés entraînerait à **une hausse d'environ 63 % de nos cotisations... Et ce probablement assorti d'une baisse des pensions à terme...**

Autant dire que le HCRR doit absolument entendre cette réalité ou alors nombre de nos cabinets mettront tout bonnement la clé sous la porte !

Ces constats concernent l'ensemble des professions libérales et des indépendants, soit plus de 2,3 millions d'entreprises.

La FNUJA soutient la préservation de notre régime de retraite, un régime propre à la profession, d'autant plus que celui-ci est source d'égalité entre les hommes et les femmes, dans notre société où les femmes perçoivent 40 % de moins que les hommes de prestations de retraite.

Si cette réforme devait aboutir, nous souhaitons que l'assiette et les taux et de cotisations retenus soient adaptés en tenant compte des spécificités des professions indépendantes, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de nos cabinets.

Nous souhaitons également que les prestations servies aux futurs avocats retraités ne les ne mettent pas en situation de précarité.

Nous invitons les confrères à se mobiliser à nos côtés pour tenter de peser dans ce débat national et faire valoir nos particularités.

LA FNUJA

EN ACTION !

MANIFESTATIONS CONTRE LA RÉFORME DE LA JUSTICE



LES CARAVANES DE LA FNUJA!





**LES JEUNES AVOCATS
À LA JURISCUPI!**



**LES JEUNES AVOCATS
COGITENT EN COMITÉ**



LES AVOCATS DISENT NON
AUX CAGES DE VERRE



COLLOQUE AU SÉNAT SUR LES DANGERS DU P.J.L JUSTICE!



RENCONTRE À L'ELYSEE
AVEC LES CONSEILLERS JUSTICE DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET DU PREMIER MINISTRE



BIENVENUE
À LA NOUVELLE UJA DE VIENNE !

LES DISCOURS

RETOUR SUR LE 75^E CONGRÈS DE LA FNUJA À BAYONNE



Monsieur ANDRIEU Directeur des Affaires Civiles et du Sceau,
Madame ESPAGNAC Sénateur,
Monsieur BRU, Député,
Monsieur LASSALE, Député,
Madame DURRUTY première adjointe au Maire de Bayonne,
Madame OUSTALET adjointe au Maire d'Anglet,
Monsieur ACCOMANDO Premier Président de la Cour d'appel de Pau,
Monsieur VUELTA SIMON Procureur du Tribunal de Grande Instance de Bayonne,
Monsieur SICOT Procureur du Tribunal de Grande Instance de Mende,
Monsieur DENARD Président du Tribunal de Grande Instance de Bayonne,
Madame FERAL SCHULH Président du Conseil National des Barreaux,
Madame PEYRON Bâtonnier de Paris,
Madame le Bâtonnier MENDIBOURE, représentant le Président de la Conférence des Bâtonniers, et représentant l'ABF,
Madame le Bâtonnier Paule ABOUDARAM, Membre du Conseil supérieur de la Magistrature,
Monsieur HOURCADE Bâtonnier du Barreau de Bayonne, et représentant la CNA,
Monsieur RODRIGUEZ Bâtonnier du Barreau de Grasse et Président d'honneur de la FNUJA,
Monsieur RAYNE Bâtonnier d'Aix en Provence,
Monsieur DULUCQ Président de KERALIS et Président d'honneur de la FNUJA,
Monsieur CHANCY directeur de KERALIS,
Monsieur le Bâtonnier FROMENT représentant le SAF,
Madame Julie ERRANDONEA, représentant le Syndicat des avocats du pays basque,
Monsieur NGOS, Président de la FAUJA,
Monsieur PANNOSSIAN, représentants l'association des jeunes avocats arméniens,
Mesdames Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames Messieurs les membres du CNB,
Mesdames Messieurs les Présidents d'honneur,
Mesdames Messieurs les Présidents des unions de jeunes avocats,
Mes Chers Confrères, Chers Amis,

Le 28 mai 2017, je m'envolais au-dessus du Cap Corse, je quittais la patrie de Napoléon, avec un sentiment de sérénité et de plénitude. Moins d'un an après, me voilà à Bayonne et à Biarritz dont le destin est étroitement lié à celui d'Eugénie, épouse de Napoléon III.

Je dois reconnaître que présentement, je suis un peu plus anxieuse pour notre profession...

Une ambivalence de sentiments, impatiente d'être ici à Bayonne avec vous tous et en même temps le cœur lourd, le film est terminé, il s'agit bien là de la dernière séquence, c'est ma dernière séance...

J'ai le palpitant aussi vif que pour mon premier discours et je dois donc maintenant dresser une sorte d'inventaire de l'année qui vient de passer... Annus Horribilis ou presque...

Avant toute chose, j'ai longtemps hésité sur la façon de débiter ce discours, j'ai longuement cherché...

D'abord, je me suis renseignée sur la ville de Bayonne et grand dieu je me suis rendue compte que Francis LALANNE était né ici, j'ai voulu commencer par des paroles de ses chansons et évidemment très vite je me suis rendue compte que ça ne collait pas vraiment ... Si la mort nous programme sur son grand ordinateur, de ne pas en faire un drame, de ne pas en avoir peur... Quoique finalement, si je rajoute deux trois algorithmes à tout ça, en définitive je ne suis pas si loin du compte, concernant notre profession...

Didier DESCHAMPS est né à Bayonne aussi... Oui je sais on s'éloigne considérablement du sujet au pays du Rugby, quand bien même nous venons de vivre une grande semaine footballistique... (Dédicace spéciale aux fans de l'OM et au Nîmois, en revanche désolée pour Metz)

Christophe HONDELATTE, on commence à se rapprocher, « Faites entrer l'accusé... » « Au-delà du crime », il y avait matière à faire quelque chose...

Mais finalement celui qui retiendra mon attention c'est René CASSIN, né en 1887 à Bayonne, il étudiera le droit à Aix en Provence, il sera avocat au Barreau de Paris... Ce grand homme est l'un des rédacteurs de la déclaration universelle des droits de l'homme, il sera président de la Cour européenne des droits de l'homme et recevra le Prix Nobel de la paix en 1968.

Cela est tout de même plus à propos pour déclarer ouvert au théâtre de Bayonne se situant Place de la liberté, le 75^{ème} congrès de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats dont le thème principal est l'humanité.

Je vous l'ai souvent dit mais j'aime boucler des boucles et je suis une grande sentimentale, je suis tombée amoureuse de votre région lors d'un comité de la FNUJA en 2010, revenir ici pour mon congrès est quelque chose de particulièrement émouvant.

Je suis également émue de me trouver en Pays Basque dans une période particulièrement importante et vraisemblablement historique à l'annonce de la dissolution de l'ETA, le processus de paix est donc définitivement entamé.

Je vous remercie, Madame le premier adjoint au maire de Bayonne de nous accueillir dans votre belle ville de Bayonne, chère à mon cœur, au sein de votre pays basque, je sais combien vous avez été présente dans l'organisation de ce congrès auprès des jeunes avocats de Bayonne.

Monsieur le Bâtonnier, lorsque l'UJA de Bayonne vous a annoncé ce projet fou, vous les avez tout de suite soutenus et aidés, je vous en remercie sincèrement, merci de nous accueillir au sein de votre Barreau.

L'UJA de Bayonne, Hélène, Magali et tous les autres, que vous dire... et surtout comment vous le dire, je ne vous remercierai jamais assez pour tout ce que vous avez fait... Dans la mythologie basque, il existe de petits êtres fantastiques que l'on appelle des laminak, ce sont des créatures qui vivent la nuit, des génies qui sont protecteurs et particulièrement bienveillants et surtout doués d'une force de travail hors du commun, ils sont infatigables, j'ai trouvé que cette description vous correspondait parfaitement, vous êtes un peu mes laminak à moi... Je vous remercie du fond du cœur !!

Bientôt douze mois, bien plus de mille échanges de mails autant de messages whatsapp, telegram, une bonne soixantaine de conf call, des appels téléphoniques quotidiens, plus de 20 000 km parcourus en train, et presque 50 000 km parcourus en voiture... Mais aussi bientôt douze mois de rencontres formidables, d'expériences plus enrichissantes les unes que les autres, d'épanouissement et d'émulation intellectuelle.

Douze mois à vos côtés et sans vous rien n'aurait été possible.

Humanité bâillonnée ? Les jeunes avocats vous collent aux basques, ce titre résume parfaitement mon année de présidence.

Il y a un an je prononçais exactement ces mots :

« J'ai conscience qu'en ce début de nouveau mandat à la présidence de la République de notre pays, nous devons être vigilants.

Il est naturel d'avoir peur, la peur est saine et elle est justifiée de part ce que notre profession a vécu par le passé.

Nous ne manquerons pas d'être présents et offensifs si cela s'avérait nécessaire dans les intérêts de notre fédération et de notre profession »

Je dois reconnaître que je ne pensais pas avoir été aussi clairvoyante...

Je débutais mon mandat sous les meilleurs auspices avec le lancement d'une nouvelle caravane, nous n'avions pas assez de deux caravanes (installation association et médiation), nous avons décidé d'en créer une troisième, celle du numérique, l'idée était à peine lancée que déjà elle était en route vers les UJA. Il s'agit d'une réussite, sur un sujet d'une telle actualité pour notre profession et j'en suis fière parce que vous savez tous ici que sans la commission nouvelles technologies de la FNUJA, je ne suis pas grand-chose dans cette matière. Hadrien, Xavier, Arnaud, Aminata et évidemment Sandrine, nous avons créé la Geek Squad FNUJA, je comprends rien mais grâce à vous je me sens intelligente et en phase avec l'évolution de ma profession.

Cette année aura été riche de belles rencontres lors de nos comités mensuels parisiens :

- Corine Lepage, avec laquelle nous avons signé la Déclaration universelle des droits de l'humanité. Déclaration qui fixe les droits et les obligations de l'humanité pour assurer sa survie, celle des espèces vivant sur terre et des ressources. J'étais loin d'imaginer à quel point cela allait marquer cette année qui vient de passer.
- Henri Leclerc est venu nous présenter son dernier ouvrage La parole et l'action, quelle fierté d'avoir pu partager ce moment, un sens de l'engagement hors du commun, une rencontre fascinante. L'avenir de la défense c'est nous, il n'y a pas de défense sans avocat.
- Nicolas Cadène, Rapporteur général de l'observatoire de la laïcité avec lequel nous avons pu débattre de la place de la laïcité dans l'exercice quotidien de notre profession.
- Nicolas Ferran, responsable du pôle contentieux à l'OIP. Cela fait maintenant presque un an que nous travaillons de concert sur les conditions carcérales de la prison de Fresnes tout en espérant que cela puisse faire bouger les choses par ailleurs, le recours est pendant devant la CEDH.

Nous resterons vigilants et suivrons de près les suites données au rapport de la commission des lois « Repenser la prison pour mieux se réinsérer ».

Nous nous sommes également joints à la QPC déposée par l'OIP contre les dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile lesquelles prévoient que les obligations de quitter le territoire français à l'encontre de personnes étrangères incarcérées ne peuvent faire l'objet d'un recours par ces derniers que dans le délai de quarante-huit heures. Je voudrai remercier Arnaud ADELISE qui nous représente depuis le début dans ces contentieux. Merci de vos interventions, d'avoir accepté de partager un peu de votre temps avec les jeunes avocats.

Nous avons également rencontrés les UJA d'Aix en Provence, de Caen et de Nîmes qui ont eu la gentillesse de nous recevoir en comités décentralisés.

L'UJA d'Aix, mon UJA, je vous ai déjà tout dit, vous êtes là à mes côtés une fois plus, quel bonheur de se sentir portée par vous tous et surtout de nous avoir fait vivre un comité d'exception.

L'UJA de Caen, malgré le froid polaire qu'il faisait lors de notre venue vous avez su nous accueillir chaleureusement, merci.

L'UJA de Nîmes à qui j'ai demandé d'organiser un comité décentralisé en urgence et qui a répondu présent, au travers de ce comité j'espère avoir pu vous faire partager la convivialité et la bonne humeur qui me tiennent temps à cœur. Merci.

J'ai cru un instant que nous allions nous ennuyer mais c'était sans compter sur la campagne aux élections au Conseil National des Barreaux.

Tout ne débuta pas à Bordeaux, une campagne est un travail de longue haleine et dès le début de l'été, nous avons commencé à travailler, je dois d'ailleurs à cet instant m'excuser auprès de Jean-Baptiste et de Matthieu à qui nous avons gâché une étape de montagne du Tour de France alors même que nous étions en train d'élaborer notre plan de communication et notre programme de campagne.-

Finalement, une campagne c'est un peu comme un Tour de France, on avale beaucoup de kilomètres, il y a des étapes bien plus difficiles que d'autres (petit clin d'œil particulier à l'UJA de Grasse, je ne m'en suis toujours pas remise), c'est un contre la montre, parfois un sprint et on a souvent envie d'abandonner avec la sensation que l'on y arrivera pas.

La convention nationale des avocats à Bordeaux loin d'être l'étape finale mais plutôt la montée de l'Alpe d'Huez... fut galvanisante, nous repartîmes, le vent en poupe !!

Mais je ne vous cache pas cependant que les annonces des chantiers de la justice me laissent déjà un goût amer dans la bouche.

Madame la Garde sceaux dans son discours tentait d'annoncer quelque chose sans vraiment l'annoncer...

Monsieur le Premier Ministre tentait de nous rassurer sans vraiment y parvenir...

Les premiers combats commençaient déjà à naître concernant la défense de la proximité territoriale.

Les élections ont eu lieu fin novembre 2017, comment vous dire toute ma fierté après le résultat de ces élections, nous sommes et nous demeurons le premier syndicat des avocats en France.

Au sortir de cette campagne, j'avais vieilli de 10 ans, j'avais oublié que la nuit il fallait dormir, je me souvenais vaguement que j'avais un cabinet à Aix en Provence et une vie de famille à Nîmes... Mais quelle expérience extraordinaire de vivre ce genre de chose.

Nous avons su, je crois et je l'espère, rester modeste mais je dois aujourd'hui vous remercier tous, des premiers sur les listes aux derniers, vous avez tous œuvré pour notre réussite à ces élections.

Matthieu DULUCQ, Sandrine VARA, Vincent PENARD, Delphine BINET, Arnaud ADELISE, Anne KRUMMEL, Aminata NIAKATE, Thomas CHARAT, Marie-Hélène FABBIANI, Jean-Laurent BOURREL, Anne-Lise LEBRETON, vous avez brillamment débutés ce mandat, merci du temps que vous donnez à notre fédération, au CNB, à notre profession.

Evidemment je pense aussi à Camille MAURY, Stéphane LALLEMENT, et Richard SEDILLOT, élus sur le collège ordinal province, comment ne pas vous remercier de votre fidélité...

Laetitia MARCHAND il est important pour moi ici de te dire merci de cette confiance aveugle que tu m'as accordée, j'espère ne pas t'avoir déçue.

Catheline, Jean-Baptiste, directeurs de campagne respectifs à Paris et en Province, le travail de l'ombre c'est vous et c'est à vous que nous devons cette réussite.

Je suis fière de vous tous et je m'en vais en paix, je sais déjà le travail que vous avez réalisé depuis le début de la mandature et nous n'avons pas à rougir, nous prouvons une fois de plus de quoi nous sommes capables, quelle est notre force de travail et notre force de proposition.

Il s'agit là de la satisfaction du travail accompli pour notre fédération, nous n'avons jamais démerité et nous ne démeriterons jamais.

Madame le Président du CNB, je sais que vous ne serez pas déçue du travail des élus de la FNUJA et je sais aussi que vous veillerez à ce que le fossé qui s'est considérablement creusé ces dernières années entre le CNB et la profession ne devienne pas plus grand, je sais que vous y travaillerez et que c'est votre volonté.

Nous avons besoin de représentants unis et forts en ces temps de mutation profonde et d'attaque quasi permanente.

Alors que les premiers frimas de l'hiver se faisaient sentir, nous étions alors reçus pour les auditions des cinq chantiers de la justice mais nous étions également reçus par Madame la conseillère justice de L'Elysée et par Madame le garde sceaux.

Nous avons évidemment fait part de nos inquiétudes et j'entends encore certaines phrases raisonner « Nous ferons évidemment appel aux avocats pour nous aider à construire les transformations de la justice » « Nous ne souhaitons pas de justice sans contact humain » « Dans le prolongement de la restitution des chantiers de la justice nous nous reverrons très vite dans le cadre de la concertation » « Aucun lieu de juridiction ne sera supprimé ».

Trêve des confiseurs... Boxing Day... Nouvelle année...

Rentrée judiciaire... Installation de box vitrés dans les salles d'audiences pendant les vacances...

L'année 2018 avait l'air de commencer fort.



L'installation sauvage de cages de verre fermées dans lesquelles comparaissent les prévenus et accusés, une entrave du justiciable au juge, un prélude à la déshumanisation de la relation judiciaire. Véritable obstacle à l'exercice des droits de la défense empêchant toute communication entre l'avocat et son client.

Il s'agit là d'une atteinte grave à la dignité, à la présomption d'innocence et aux règles de droit européen.

Le 18 avril 2018, le défenseur des droits a demandé l'abrogation des dispositions réglementaires prévoyant l'installation généralisée de box sécurisé dans les salles d'audience.

J'espère sincèrement que cet avis sera suivi, les premiers box ont été démontés et notre combat continue !!

Je veux rappeler que ce qu'il s'est passé au Barreau de Fort de France, lors d'une session de cour d'assises pour mineurs, est inadmissible, une attitude inqualifiable de la part d'un magistrat, bravo l'UJA de la Martinique pour le combat que vous avez mené.

15 janvier 2018 : Restitution des chantiers de la justice : le jour où je suis devenue entrepreneur de travaux publics en lieu et place de Présidente de la FNUJA.

Cinq Chantiers : simplification de la procédure civile, simplification de la procédure pénale, sens et efficacité des peines, transformation numérique, adaptation de l'organisation judiciaire.

Ces mots raisonnent en moi comme une plainte lancinante de les avoir trop entendus, mes pires cauchemars de ces derniers mois...

La première réaction avant même de juger le contenu a été de travailler, de lire les rapports, les disséquer, les analyser, faire des propositions le cas échéant lorsque nous n'étions pas d'accord, améliorer certaines des 153 propositions...

En peu de temps un travail de Sisyphe. Je mettais un point d'honneur à ce que nous soyons prêts pour la concertation.

Nous avons voté en comité ces propositions, toutes...

Nous avons ensuite voté sur ces mêmes propositions au Conseil National des Barreaux qui avait réalisé le même travail d'analyse avec le peu de temps qui nous était imparti.

Et puis nous avons attendu la concertation... Et puis nous avons attendu la concertation ... Et puis nous avons attendu la concertation ... en vain. Et nous avons attendu, le texte du projet de loi longuement, bien trop longuement...

On nous a accusé de ne pas avoir compris... de mentir quant à la concertation, qui avait bien eu lieu... Mais quel mensonge éhonté... Mais quel mensonge éhonté !

Quelle est cette façon de faire, pour nous avoir poussés encore une fois de plus à rompre ce contrat de courtoisie qui pouvait nous lier ?

Nous nous sommes montrés de bonne foi, nous avons travaillé dans l'urgence et dans un premier temps on ne nous a pas laissé le loisir de nous exprimer.

Et c'est une réalité, certes aujourd'hui le texte bien que présenté en conseil des ministres est a priori à l'étude et des groupes de travail ont été constitués, le vote à l'Assemblée Nationale a été reporté à l'automne prochain.

Mesdames, Messieurs les sénateurs et députés, nous aurons besoin de votre soutien.

J'ai une grande reconnaissance pour le travail mené de façon unitaire par le CNB, La Conférence des Bâtonniers et le Barreau de Paris et je vous en remercie.

J'espère que la reprise d'un dialogue constructif n'est pas une illusion.

Pour la première fois depuis longtemps nous avons travaillé et nous travaillons encore de concert au sein d'une intersyndicale d'avocats, mais aussi de magistrats et de greffiers.

Il s'agit là d'une force !

Le sentiment d'ignorance et de défiance est unanime. Ne vous étonnez pas de voir défiler des avocats bâillonnés, parfois portant le crêpe noir du deuil de la justice qui je l'espère dans notre cher pays ne deviendra pas le deuil de la démocratie.

La mobilisation des avocats n'a pas été vaine et elle ne faiblira pas, s'il le faut nous reprendrons les mouvements, les confrères sont dans l'attente et prêts croyez moi.

La remise en cause des robes noires que nous portons est une atteinte à notre profession, à ce qui fait que nous sommes avocats au cœur de la défense, au plus proche des justiciables.

Nous ne refusons pas l'évolution de la profession, nous n'avons pas refusé toutes les propositions des chantiers mais la manière de procéder ne peut que nous pousser à rejeter en bloc le projet.

La justice du 21ème siècle est celle qui est censée être plus proche, plus efficace, plus protectrice pour les justiciables.

Le projet de loi n'est pas véritablement en adéquation avec ces ambitions.

La création de désert judiciaire ; la déjudiciarisation de nombre de contentieux ; plutôt que des hommes, des robots et des algorithmes ; beaucoup de justiciables seront privés de l'accès à la justice, tout cela n'est tolérable.

La création d'un tribunal criminel au prétexte de motifs fallacieux, la banalisation de certains crimes tel que le viol, la spécialisation des tribunaux et l'éloignement des justiciables des juridictions, cela dissuadera les justiciables d'agir en justice, l'intervention d'organismes privés sans garanties de compétences et d'impartialité dans une justice publique censée être rendue au nom du peuple français, tout cela n'est pas acceptable.

Vous nous refusez la force exécutoire de l'acte d'avocat et vous voulez la donner à des directeurs de CAF, mais comment voulez-vous qu'on accepte?

Je refuse d'exercer ma profession au travers d'une justice virtuelle et inaccessible.

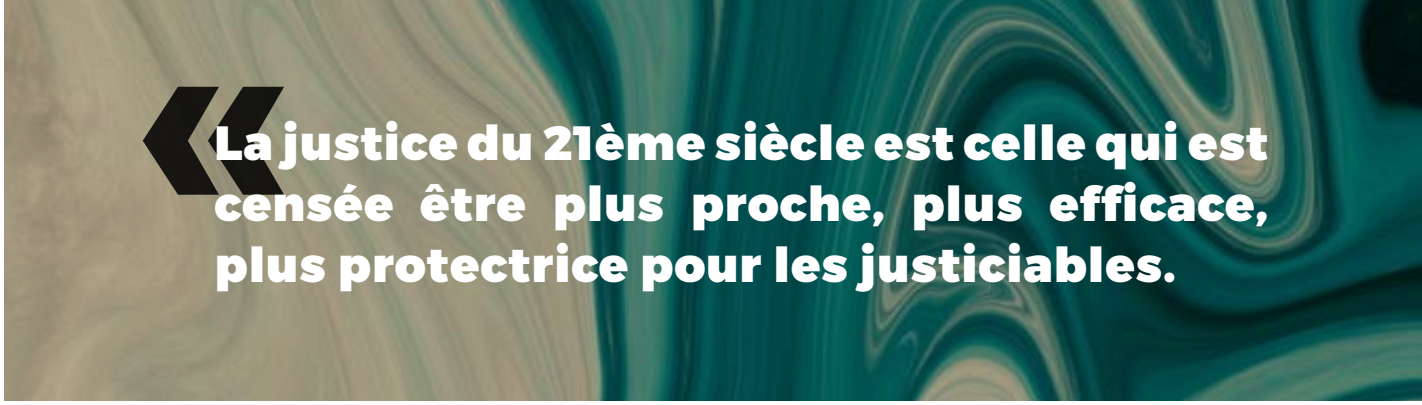
Nous sommes les traits d'union entre le juge et le justiciable, notre fonction première est de défendre, mais surtout de porter la parole des justiciables, l'oralité est l'essence de notre profession et vous la bafouez.

Avocats, nous avons tous jurés d'exercer notre profession avec humanité, je refuse au prétexte d'évolution et d'économies de tirer un trait sur cette composante de mon serment.

Vous comprenez donc que les derniers mois de ma présidence m'ont naturellement amené à faire de l'humanité le thème principal de ce congrès.

Monsieur le Directeur des Affaires civiles et du sceau, vous représentez aujourd'hui Madame le Ministre et cela fait plus deux ans que nous n'avions eu aucun représentant de la chancellerie, je vous remercie de votre présence. Je suis un peu déçue que Madame le Garde des sceaux ne soit pas là en personne, d'autant qu'elle était à Aix en Provence en début de semaine mais le déplacement s'est tellement fait en catimini que je n'ai même pas eu le loisir de la rencontrer. Ne nous en voulez-pas et pardonnez-nous de cette méfiance mais comprenez également le caractère parfaitement anxiogène des avalanches de réformes qui s'abattent sur notre profession... J'exerce la profession d'avocat depuis maintenant plus de douze ans et je ne compte plus les grèves et les manifestations, les attaques et l'ignorance. C'est sûrement ce qui m'a donné le goût du combat

Je ne cache pas mon inquiétude au-delà du projet de loi en cours, je sais que d'autres projets sont en cours de discussion, de manière systématique on nous assure que les avocats seront toujours au cœur des projets, que nous sommes les acteurs essentiels de ces projets mais permettez-moi juste de vous rappeler que les deux dernières réformes, celle de la procédure d'appel et les Ordonnances travail, nous ont démontré le contraire vous n'avez jamais attendu l'avis des avocats pour légiférer...



« La justice du 21ème siècle est celle qui est censée être plus proche, plus efficace, plus protectrice pour les justiciables. »

Ces réformes, le manque de moyens de la justice nous plongent dans un climat parfaitement délétère, nos relations avec les confrères en souffrent, nos relations avec les magistrats se dégradent considérablement, alors que nous sommes tous dans le même monde et que chacun à sa manière œuvre pour la justice, pour les droits de la défense, pour le respect des droits de tout un chacun.

En parlant de respect des droits de tout un chacun, il est temps pour moi de remercier Anne-Lise LEBRETON et Valence BORGIA, grâce à vous et juste avant la fin de ma présidence vous m'avez offert la possibilité d'aborder un sujet ô combien grave. Trois années de travail, en partenariat avec le défenseur des droits auront permis de mettre en place une enquête intitulée « Conditions de travail et expériences des discriminations dans la profession d'avocat en France ».

Nos travaux sur ce sujet ont commencé au sein de la commission égalité, le premier constat fut celui des inégalités réelles homme/femmes, des différences réelles de revenus, des difficultés rencontrées quant aux congés maternité des collaboratrices, sujets sur lesquels nous travaillons depuis longtemps.

Notre travail de terrain nous a permis de nous rendre compte que non seulement les discriminations hommes/femmes existent mais également bien d'autres liées à l'origine, à l'appartenance religieuse et encore à l'orientation sexuelle.

Cette enquête est une enquête d'envergure 7138 réponses, ce qui est beaucoup pour une enquête proposée à une profession libérale et les résultats montrent que l'échantillon de réponse est parfaitement représentatif de la population enquêtée et cela permet donc d'avoir une enquête avec des résultats objectifs et exploitables.

Il s'agit d'une véritable prise de conscience sur des sujets tabous.

72% des femmes et 47% des hommes interrogés rapportent avoir été témoins de discriminations à l'encontre de leurs confrères. 38% des personnes interrogées, dont 53% de femmes et 21% des hommes rapportent une expérience de discriminations dans les cinq dernières années.

Les principales discriminations sont le sexe, la maternité et l'âge.

En revanche, moins de 5% des femmes et des hommes confrontés à une discrimination ont entamé des démarches formelles pour faire valoir leur droit, 29% pensent qu'il est inutile de faire un recours et 21% ont peur des représailles.

Ces résultats sont alarmants et à ne pas prendre à la légère.

Il y a une véritable nécessité d'accompagner les avocats victimes de discriminations et de harcèlement et il conviendra de prévoir des voies de recours plus appropriées.

Nos institutions sont d'ores et déjà saisies de ces difficultés, je sais que la commission égalité dont la présidente est Aminata NIAKATE et la commission collaboration dont la présidente est Anne-Lise LEBRETON au CNB, vont continuer le travail déjà bien entamé et que nous saurons faire avancer les choses.

Je souhaite remercier les intervenants des tables rondes, nous avons eu la chance grâce à vous, de suivre des débats d'une grande qualité, d'une grande pertinence et j'espère toujours que les prises de conscience seront effectives.

Merci Paule ABOUDARAM, François SAINT-PIERRE, vous avez immédiatement répondu présents et nous avez honoré de votre présence.

Merci Christiane FERAL SCHULH, Marie-Aimée PEYRON et Anne-Marie MENDIBOURE, une table ronde de femme pour parler égalité hommes/femmes, discrimination et harcèlement, heureusement Matthieu que tu as su apporter la touche masculine dans ce combat contre les discriminations et le harcèlement au sein de la profession d'avocat.

Voilà nous y sommes, j'ai bientôt terminé mon discours et avec lui les promesses de jeunesse éternelle de la FNUJA s'envoleront peu à peu.

Je viens de la montagne et j'ai peur du vide, j'ai le mal des cimes et la tête qui tourne un peu, j'ai l'impression que l'oxygène se fait plus rare...

Juste vous et moi pour finir, comme nous étions pour commencer, et une petite musique pour vous dire que le spectacle est terminé, ça fait déjà longtemps qu'on se connaît, le seul moment où tout est vrai, le seul moment où tout est dit, c'est le moment où le spectacle est fini... Je suis venue vous dire Salut...

Je vais tenter de ne pas être trop longue et surtout de ne pas avoir trop de poussière dans les yeux...

Tu es une grande, vieille et belle dame ma FNUJA, j'espère avoir veillé sur toi correctement et avoir gardé et respecté ta doctrine et tous tes secrets, j'espère avoir empêché le feu de s'éteindre.

Je sais bien que je n'ai pas été à la hauteur, je n'ai pas été en mesure de te rendre tout ce que toi tu m'as apporté tout au long de ces années.

J'ai grandi et je me suis construite avec toi et je vais me sentir un peu orpheline dans quelques jours mais je ne t'oublierai jamais. Je serai toujours là pour toi.

Je n'ai jamais aimé parler de famille concernant la FNUJA, je me suis toujours dit que j'avais déjà une famille et que la FNUJA c'était différent mais c'est sur le seuil de la porte que je mesure la portée de ce mot.

Je ne vais pas partir sans me retourner, bien au contraire, je vais sourire et faire semblant d'avoir le cœur léger parce que je sais que la relève est assurée et que la FNUJA a encore une longue vie devant elle.

Je sais que vous resterez Maître de votre avenir.

Ce congrès a été organisé en main de Maître, le congrès c'est une fête, la joie de se retrouver tous ensemble.

Je suis heureuse des travaux qui se préparent pour la prochaine feuille de route.

Toutes les commissions ont démontré leur force de travail, je m'excuse de vous avoir parfois un peu fouetté mais c'est pour la bonne cause.

Nous menons des combats pour notre profession, nous continuerons de les mener et grâce à vous tous je n'ai pas d'inquiétude pour l'avenir.

Vous avez tous le regard brillant et l'esprit vif que donne le virus de la FNUJA.

Je veux pour l'avenir, pour vous, pour notre profession une vision optimiste et ambitieuse de nos combats.

Je sais que vous saurez donné cela à notre syndicat !!

Sacha Guitry disait « Quand on hésite entre deux plages, l'une d'elle est toujours à Biarritz... »

Nous clôturerons nos travaux à Biarritz, ce congrès augure du meilleur et je n'en ai jamais douté !!

Ma FNUJA on s'est aimé, comme on se quitte, sans penser à demain, à demain qui vient toujours un peu trop vite, aux adieux qui quelquefois se passent un peu trop bien...

Je ne sais pas vraiment dire adieu mais je vais en tous cas dire merci, merci à ceux sans lesquels, il serait peut-être plus facile de partir.

Tout d'abord merci à toutes mes belles mères qui sont présentes aujourd'hui, particulièrement à ceux qui ont toujours été là à mes côtés sans jamais défaillir Stéphane Lallement, Camille, Romain, Roland, Anne-Lise et Matthieu sans vous je ne serai pas ce je suis devenue...

Je veux saluer particulièrement la présence de Pierre MOREAU, je vous disais que j'aimais boucler des boucles, et je vous remercie de votre présence aujourd'hui, vous étiez président l'année de ma naissance !!

Xavier-Jean, quel honneur pour moi que tu sois là aujourd'hui, en évoquant l'humanité, il est évident que je pense à toi.

Je remercie également la présence fidèle de nos amis africains, toujours présents à nos côtés, je vous assure également de notre présence indéfectible à vos côtés, à côté de la FAUJA.

Mon Bureau...

Il y a un an je ne savais pas si je devais déjà m'excuser pour l'année que j'allais vous faire passer, maintenant je le sais je m'excuse... Je m'excuse pour le nombre de conf call supportées depuis ma voiture, pour mes angoisses que vous avez supportées, surtout ces dernières semaines.

Je sais que je ne suis pas toujours très souple, et que je ne mâche jamais mes mots quand j'ai quelque chose à dire, Romain et Matthieu se moquent souvent de moi en me surnommant de manière ironique tact et délicatesse.

Je sais aussi reconnaître mes erreurs et lorsque j'ai torts.

J'ai l'impression d'avoir passé une année en symbiose avec vous tous, nous ne faisons qu'un et c'était bon de se retrouver ensemble, nous avons passé de merveilleux moments et j'en suis déjà nostalgique.

Boris, tu es d'une grande adaptabilité et tu n'as jamais dit non lorsque je t'ai demandé quelque chose. Tu étais nouveau et parfois un peu perdu, je suis désolée j'ai parfois manqué de temps à tes côtés afin de te guider mais jamais tu ne t'es plaint et sache que depuis le premier jour je sais que tu es capable de bien plus que d'acheter des pains au chocolat.

Simon, un jour tu m'as dit, ça y est je sais ce que c'est que de faire parti du « Bureau » ce n'est pas toujours facile mais quand on ne se voit pas on se manque et on a envie de vite se retrouver. J'ai été très touchée que cette révélation se fasse sous ma présidence. Nous avons partagé l'expérience du e-learning pour les élèves avocats, je n'oublierai jamais ce moment de complicité. Tu as cette justesse et cette rigueur de pensées qui font que tes propos sont toujours d'une grande pertinence et d'une grande aide, je sais que ton chemin sera long et c'est une chance pour la FNUJA.

Caroline, ma pétillante Caroline toujours de bonne humeur, jamais tu ne te plains de rien, mon seul regret c'est de n'avoir passé qu'une seule année avec toi. Tu es précieuse pour notre fédération, tu auras été un soutien inconditionnel concernant la gestion de la formation et avec Boris vous avez réalisé un gros travail avec la commission pénale. Merci de cette gaieté que tu nous as apporté tout au long de l'année.

Damien, notre vent de fraîcheur depuis trois ans, le temps que tu as consacré à la FNUJA a été précieux. Tu t'es intéressé à différents sujets et cette diversité a été pour nous, pour la FNUJA une richesse. Ton appui a beaucoup compté pour moi. Je crois savoir que tu souhaites prendre une nouvelle route et je te souhaite bonne chance.

Sandrine, notre destin fut lié à Aix en Provence, le jour où tu es tombée dans ce trou... Mais sache que je t'avais déjà remarqué bien avant et bien après, j'avais noté cette capacité de travail, cette sagacité et ce gout du perfectionnisme. Une intransigeance dans le travail à ton égard et l'égard des autres qui fera de toi une personne indispensable. Je ne plaisante pas quand je te dis que grâce à toi je me sens intelligente. Tu auras tant donné à la FNUJA et je sais maintenant que tu donneras tant au CNB et à notre profession, les plus de 66 000 avocats ont une chance inestimable de t'avoir. Je suis si fière de toi et de ton parcours. Ne doute jamais de tes capacités. Tu peux être toi aussi, fière de ce que tu es.

Catheline, je suis jalouse de toi, de ta force de travail, de ta maîtrise des sujets tout aussi techniques les uns que les autres. Tu n'as jamais compté ton temps et ton investissement. Nous travaillons ensemble depuis longtemps à la commission installation et association et je sais combien tu as eu à cœur d'apporter ton savoir et ton expérience à la FNUJA. Grâce à toi et à la commission installation/ association (merci Brice, merci Aurélien) vous allez m'offrir le plus beaux des cadeaux, le guide de l'installation et de l'association auquel j'étais tant attachée. Un jour tu m'as dit une des plus jolies choses qu'on m'est dite pendant mon mandat, j'en ai été émue aux larmes, tu m'as dit, tu as souvent tenue une lampe allumée dans l'obscurité quand on ne trouvait plus le chemin et depuis que tu es là tu es la lumière qui nous guide, ça n'a l'air de rien mais tu m'as éclairé mon année de présidence. Je te souhaite une belle route et je serai toujours là pour toi.

Jean-Baptiste, mon ami, mon double, mon confident, pas une seule décision prise sans toi, sans ton avis. Je me souviens de toutes nos discussions parfois forts tardives et je n'ai aucune inquiétude sur ton engagement syndical, sur tes grandes capacités à prendre le chemin auquel tu te destines. Tu es un peu là à cause de moi et je n'ai jamais douté de toi un seul instant. Sans tes conseils avisés ma présidence aurait été différente. J'ai sûrement été plus dur avec toi parfois et je m'en excuse c'est parce que je place tellement d'espoir en toi. J'ai un peu du mal à te laisser, non par manque de confiance mais juste parce que tu vas me manquer tout court...

Aminata, c'est avec une grande émotion que je dois te dire merci, que je dois te dire combien cette année avec toi à mes côtés aura été des plus merveilleuses. Tu as été une première vice-présidente parfaite, tu as su me laisser prendre ma place en toute discrétion tout en étant à mes côtés en permanence. Ta présence, ta gentillesse, ton expérience et tes conseils avisés m'ont souvent apaisé, grâce à toi j'ai osé faire des choses dont je n'aurais pas été capable avant. Je suis si heureuse que tu me succèdes dans quelques jours, triste de te quitter mais c'est avec une grande confiance que je te confie le flambeau.

J'en ai presque terminé.

Il me reste mes plus proches, dans tous mes discours j'ai toujours gardé le plus difficile émotionnellement pour la fin, je n'y dérogerai pas aujourd'hui.

Mon Cabinet, des monstres de patience et de compréhension. Mes états... Valérie ma secrétaire, jamais tu ne t'es plainte et pourtant je sais que parfois ça n'a pas été facile pour toi, tu es le pilier du bureau. Julie ma petite perle, un an après, malgré ce que je te fais vivre, tu trouves toujours que c'est chouette d'être ma collab, nous travaillons en grande confiance et dans la bonne humeur, sans toi, sans ton aide et sans tes précieux conseils, sans ton soutien permanent j'aurais eu dû mal à traverser cette tempête.

Sonia malgré les événements qui t'ont touché cette année tu as été là, tu as dû être forte pour toi mais tu as su aussi être tellement forte pour moi, merci. Vincent, mon autre, un seul regard et tu sais ce que je pense si je vais bien ou pas, toujours les mots qu'il faut et toujours présent sans jamais que je ne demande rien.

J'ai une grande reconnaissance pour vous.

Mes amis, c'est vous qui avez le plus souffert de mon absence et c'est vous que j'ai négligé, il me fallait faire des choix et je m'en excuse, je vous promets de me rattraper.

Xavier, notre fidèle Ami, parrain de mon fils, son seul paradoxe, être procureur... Tant de discussion passionnées avec toi, ta vision des choses m'aura beaucoup appris, je ne te le dis pas souvent mais ton amitié indéfectible et ta présence est précieuse pour moi.

Une pensée pour mes parents qui vont un peu moins s'inquiéter...

Enfin Romain, Jules, voilà c'est fini, je n'ai pas été très présente cette année mais le vent nous a porté et sans vous je n'y serai pas arrivée. Nous aurons fort à faire et à construire l'année qui arrive, notre belle route continue.

*Combien de temps encore ?
Je l'aime tant le temps qui reste,
Je veux rire des montagnes de rires,
Je veux pleurer des torrents de larmes,
Je veux boire des bateaux entiers de vin
Et danser, crier, voler, nager dans tous les océans
J'ai pas fini,
Je veux chanter
Je veux parler jusqu'à la fin de ma voix...
Je l'aime tant le temps qui reste...
Combien de temps encore ?
Des années, des jours, des heures, combien ?
Je m'en fous
Quand l'orchestre s'arrêtera, je danserai encore...
Quand les avions ne voleront plus, je volerai toute seule...
Quand le temps s'arrêtera...
Je t'aimerai encore ma FNUJA*

DISCOURS DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA FNUJA

Aminata NIAKATE

*Présidente de la FNUJA
pour l'année 2018-2019*



Mes Chers Amis,
Chers toutes et tous,

Je suis particulièrement émue d'être ici à Bayonne, à l'occasion de ce si beau congrès, organisé d'une main de maître par une UJA dynamique qui a un sens de l'organisation tellement aiguisé que ç'en est presque effrayant !

Même la météo était parfaitement réglée. Pas besoin de soleil pour des halles de Bayonne privatisées ou pour l'ouverture solennelle... Il était de mise pour l'apéro sur rooftop surplombant la mer et la soirée mémorable des arènes, de la pluie à nouveau pour l'Assemblée Générale afin de s'assurer de la présence effective de chacun des congressistes.

Bref, vous avez un sens du détail absolument terrifiant !

J'ai passé une soirée vraiment mémorable hier soir dans les arènes de Bayonne.

J'ai mes tresses qui sentent encore le feu de bois et je n'arrête pas de les renifler d'ailleurs depuis ce matin en souvenir de cette incroyable soirée. Et j'ai hâte des festivités de ce soir...

Je voudrais remercier toute l'équipe de l'UJA de Bayonne pour son fabuleux sens de l'hospitalité : Hélène Maya, Magali Etchegaray, Aurélie Bellegarde, Nicolas Michelot, Yasmina Claudio, Philippe Saladin, Maialen Cazeau, Elodie Mauriac-Lapalisse... !

Merci pour ce moment ! Je vous retourne la dédicace du foulard rouge que vous m'avez offert.
Je pense qu'on peut les applaudir chaleureusement.

Je vous le disais déjà l'an dernier, Bayonne est LA ville de mon tout premier comité FNUJA.

C'est donc toi, UJA de Bayonne, qui déjà en 2010, a la première nourri mon engagement à la fédé, en me donnant envie de revenir.

Bayonne, cette ville Nunquam polluta (jamais souillée) est définitivement un marqueur fort et structurant de mon engagement syndical.

J'étais à mille lieux d'imaginer lorsque je t'ai rencontrée pour la première fois que je me retrouverais à nouveau devant toi, 8 années plus tard pour prononcer ce discours de candidature à la Présidence de la FNUJA, aboutissement de cet engagement.

Alors que ce jour représente le début de la fin de mon aventure fnujesque, j'ai le sentiment d'un retour au commencement, d'un retour aux sources, car c'est ici qu'est née la militante FNUJA que je suis et c'est ici que naîtra, si vous m'en faites l'honneur, la prochaine présidente de la FNUJA.

Ce sentiment de retour au commencement est aussi nourri par ce qui fait la force de la fédé : son perpétuel renouvellement.

Ce renouvellement qui permet une forte respiration démocratique mais aussi son éternelle fraîcheur, dans les idées et les propositions qu'elle formule.

C'est sans doute aussi pour cela que la FNUJA est encore et toujours le premier syndicat d'avocats en France.

Les mandats sont courts (une année) et cela nous pousse sans cesse à être imaginatifs, innovants, à tout donner pendant un an.

Cela exige aussi de nous d'être dans la continuité des projets initiés par nos prédécesseurs, nous avons pu le voir avec l'aboutissement de l'enquête sur les discriminations dans la profession lancée il y a trois ans déjà, sous la présidence d'Anne-Lise Lebreton pour la FNUJA et de Valence Borgia pour l'UJA de Paris.

Cela exige aussi que nous soyons toujours dans la transmission aux générations de jeunes avocats qui se succéderont à la FNUJA.

Et c'est d'abord à tout cela que je voudrais m'engager auprès de vous.

Ensuite, je voudrais vous dire que mon programme, celui que je vous propose, en vérité c'est vous et vous seul qui me le proposerez.

C'est vous, les UJA, qui l'écrivez, à travers les motions engagées que vous prenez en congrès ou en comités.

Le Bureau et la présidente que je souhaite incarner ne seront qu'un exécutif au service des UJA, de chacune des UJA, en toute humilité.

Je m'engage, si vous m'accordez vos suffrages, à être l'écoute de chacune d'entre elles et m'efforcerai, avec mon bureau, à répondre à la moindre de vos sollicitations.

S'il faut que nous nous déplaçons pour dynamiser une UJA, en organisant une caravane, nous serons là.

S'il faut manifester devant un lieu de Justice dont la tendance est à l'inaccessibilité tant aux avocats qu'aux justiciables, nous nous déplacerons.

S'il faut prendre une motion en soutien à une UJA en difficulté face à son Bâtonnier, nous répondrons présents.

Alors, n'hésitez jamais à me solliciter. J'ambitionne d'être, avec mon bureau, la plus accessible et la plus bienveillante possible.

Souvent, le bureau donne l'impulsion de l'action de notre syndicat. Bien sûr, l'actualité et les réformes annoncées rythment également l'activité de notre syndicat et nous tâcherons de rester réactifs.

Mais je souhaiterais que vous, les UJA, vous sentiez libre de nous alerter de toute problématique qui vous préoccuperait et nécessiterait une intervention de la FNUJA et que vous vous sentiez libre de nous adresser toute suggestion que vous estimeriez utile, pertinente, ou pas d'ailleurs.

Je suis intimement persuadée que les idées de génies sont souvent des idées décalées, saugrenues et qui n'emportent pas nécessairement l'adhésion générale au départ.

Je sais la richesse et l'imagination de nos UJA. Les jeunes avocats ne manquent pas de ressources, ils sont audacieux, entreprenants, solidaires et attachés à la défense des droits et libertés fondamentales.

Et le bureau aura besoin de cette ressource pour servir au mieux les jeunes avocats et servir au mieux la profession toute entière et le service public de la justice.

Et quand je vois le sens des motions adoptées aujourd'hui, force est de constater que vous incarnez formidablement la boussole de notre belle fédération.

L'Humanité, thème du congrès ayant gouverné nos travaux, est un enjeu majeur pour notre profession et pour notre société, à l'heure, où le numérique prend beaucoup de place, ce qui est souvent heureux car nous devons aller plus loin dans notre évolution numérique, mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix.

Rappeler ce terme de notre serment qui entre résonance avec les grandes problématiques de notre profession, me paraît fondamental.

En particulier à l'heure où les libertés fondamentales sont sacrifiées sur l'autel de l'utopique « tout sécuritaire », y compris dans les lieux de justice, où les femmes et les hommes, présumés innocents, sont jugés dans des cages tels des animaux ;

A l'heure où les inégalités au sein de la profession sont tellement criantes qu'elles ne peuvent plus être niées, à l'heure où les lieux de justice et les juges s'éloignent de plus en plus du justiciable et des avocats, les juges nous donnent malheureusement l'impression que notre vue leur est insupportable, qu'ils ne souffrent plus de nous voir.

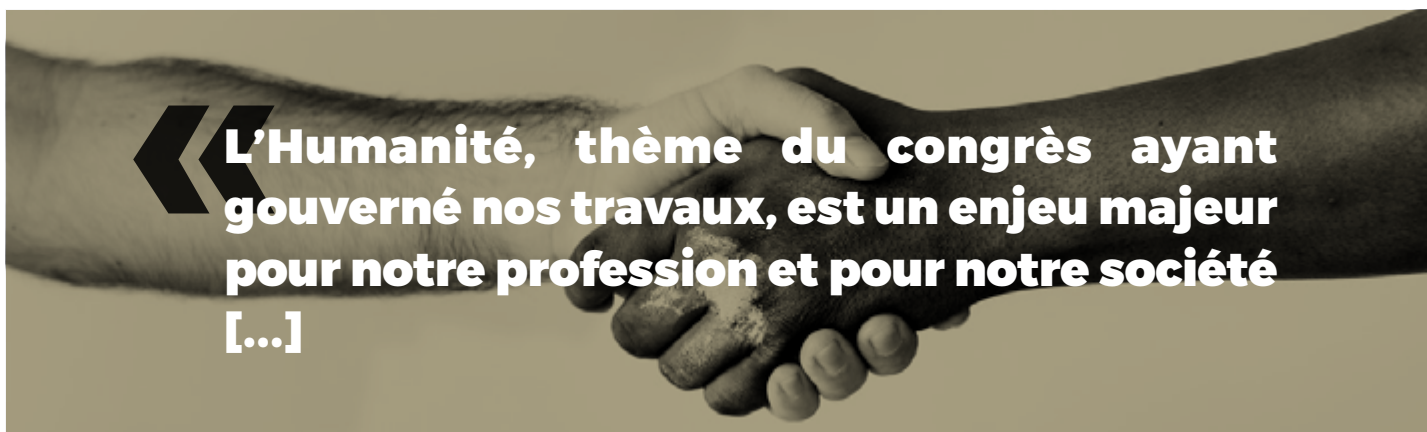
Nous avons le sentiment qu'échanger avec nous leur inspire la plus grande lassitude, alors même que nous facilitons l'accomplissement de leur mission en transposant en droit et en rendant plus lisibles les demandes, souvent légitimes, de nos clients.

Ils se cloitrent dans la tour d'ivoire des étages des juridictions qui se créent, se déconnectant ainsi des justiciables et des avocats.

C'est une très fâcheuse tendance contre laquelle nous devons continuer de combattre. C'est un service à rendre non seulement à la profession mais à la société toute entière.

L'année dernière, je vous ai beaucoup parlé de moi.

C'est de vous, de nous, les avocats, dont j'aimerais parler aujourd'hui.



J'ai toujours été persuadée que les avocats avaient une partition à jouer dans la société. Et nous, les jeunes avocats, sommes particulièrement attachés à ce rôle et incarnons souvent la défense des libertés. Les motions que vous avez adoptées ce matin relatives aux avocats en danger dans le monde et sur la déshumanisation de la justice pénale en sont une belle illustration.

Nous n'hésitons pas à user de notre liberté de parole pour dénoncer la moindre des atteintes aux libertés et droits fondamentaux. Et je sais que nous continuerons à le faire à chaque fois que cela sera nécessaire.

Jamais à la FNUJA nous n'avons eu peur de bouger les lignes, de casser les codes, de secouer le monde établi tout en restant constructifs. C'est la force de notre jeunesse, celle qui nous rend audacieux et intransigeants avec nos valeurs et nos principes.

C'est ce qui depuis toujours suscite l'adhésion du plus grands nombre des avocats lors des élections au Conseil National des Barreaux. C'est l'occasion pour moi d'adresser de premiers remerciements à Catheline Modat et à Jean Bastiste Blanc pour avoir dirigé la dernière campagne des élections au CNB ainsi que nous nos élus pour la très belle campagne qu'ils ont conduite et le travail qu'ils continuent d'accomplir au quotidien au CNB : Matthieu Dulucq, Sandrine Vara, Thomas Charat, Anne-Lise Lebreton, Anne Krummel, Vincent Penard, Delphine Binet, Arnaud Adélise, Marie-Hélène Fabiani, Jean-Laurent Bourel, Stéphane Lallement, Camille Maury, Richard Sédillot. Merci infiniment. Je ne saurais oublier notre Prési-

dente, Alexandra Boisramé, sans laquelle le succès que nous avons connu n'aurait pas été possible. Pour la première fois de notre histoire nous présidons 4 commissions : les commissions Collaboration, Droit et Entreprise, Egalité et Numérique.

Laetitia Marchand, Présidente de l'UJA de Paris, a également largement contribué à ce beau succès. Merci de m'avoir fait confiance pour conduire la liste UJA de Paris au CNB.

Nous, les jeunes avocats, œuvrons à protéger le service public de la justice, à la rendre plus accessibles aux justiciables, notamment en nous battant bec et ongle pour que le budget de la justice reste digne de ce nom.

Je sais qu'un débat va prochainement avoir lieu sur l'extension des protocoles 91 et avec mon bureau, nous veillerons à ce que les propositions qui seront faites ne soient pas le faux-nez de structures dédiées ayant pour seule ambition de rogner le budget de la justice et de réduire à peau de chagrin les indemnités d'ores et déjà médiocres des missions d'aide juridictionnelle accomplies sans jamais rechigner par les avocats.

Nous veillons également à préserver autant que faire se peut l'accessibilité de la Justice en nous mobilisant contre la suppression des juridictions, des tribunaux d'instance et des cours d'appel, qui éloigne territorialement le justiciable de son juge.

Nous serons extrêmement attentifs aux propositions de la Chancellerie quant à la spécialisation de juridictions et nous nous y opposerons fermement si les propositions qui sont faites ont vocation à vider de leur substance contentieuse les juridictions, pour mieux pouvoir les fermer dans un second temps, quand à force de spécialisation certaines juridictions n'auront plus d'activité.

Nous refuserons le sacrifice du service public de la justice sur l'autel de considérations purement budgétaires.

Jeudi, le Directeur des affaires civiles et du sceau Thomas Andrieu s'est voulu rassurant, à l'écoute, constructif. Il s'est dit prêt à échanger avec nous et à débattre des dispositions du Projet de Loi de programmation pour la Justice et des décrets à paraître, ainsi que de la spécialisation des juridictions.

Nous en prenons bonne note mais sans aucune naïveté, soyez-en assurés.

Nous sommes aussi à la FNUJA, ouverts d'esprit, ouverts aux autres, ouverts sur le monde, l'une de nos plus grandes richesses selon moi.

À l'international, nous travaillons régulièrement avec nos partenaires de la Fédération africaine des associations et unions de jeunes avocats.

Nous avons activement participé aux derniers états généraux du jeune avocat francophone qui se sont tenus à Yaoundé en avril dernier.

Nous avons ainsi pu échanger avec de nombreux confrères du monde entier de nos difficultés d'exercice.

Nos confrères du Rwanda ont ainsi pu nous expliquer à quel point ils étaient en pointe sur le numérique. Nous avons d'ailleurs beaucoup à apprendre d'eux.

D'autres confrères de RDC ont quant à eux pu nous expliquer comment le stage, qui existe encore dans ce pays, peut durer jusqu'à 8 années pour certains confrères, stage dont la validation est soumise au bon vouloir du maître de stage, qui n'estime pas toujours indispensable de rémunérer son avocat stagiaire et va même parfois jusqu'à exiger une rémunération pour accorder le graal de la validation du stage.

La FNUJA, solidaire de nos amis n'a pas hésité à formuler des recommandations pour que ces situations intolérables cessent. Rendez-vous a été pris avec les Barreaux et les Bâtonniers de la CIB pour adopter, en décembre à Lausanne, de fermes résolutions en la matière.

La FNUJA ne manquera ce rendez-vous.

Notre syndicat est aussi à l'écoute des besoins des confrères. Avec nos caravanes, nous les accompagnons et donnons l'impulsion pour que la profession d'avocat soit entreprenante, formée aux modes alternatifs de règlements des conflits et réussisse sa révolution numérique sous peine d'uberisation imminente.

Demain, je vous propose de poursuivre cette mission de formation et d'aller plus loin, à la suite de l'enquête que la FNUJA a initié en partenariat avec le Défenseur des droits sur les conditions de travail et expériences de discriminations dans la profession.

Nous venons d'exhorter nos institutions à sensibiliser et former les confrères à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Je sais que nous avons ici à la fédé les ressources pour le faire aussi. Je vous propose ainsi de mettre en place une nouvelle caravane : celle de l'égalité.

Bien que jeunes, la solidarité intergénérationnelle a un sens pour nous, et nous veillons toujours à la préserver. Nos élus délégués à la CNBF sont en première ligne à cet égard dans des conditions difficiles. C'est la raison pour laquelle j'aimerais remercier nos délégués à la CNBF en constante mobilisation pour que la direction de la Caisse agisse en responsabilité, et cesse de prendre à la légère et sans évaluation des décisions qui engage l'avenir de la profession, qu'il s'agisse de notre retraite ou de la prévoyance des avocats. Merci pour le travail que vous faites Jean-Raphael Fernandez, Ange-Aurore Hugon-Vives, Sonia Ouled Cheikh, David Tramier, Emmanuel Voisin-Moncho, Lucie Teynie, Olivier Charles, Jean-Baptiste Gavignet, Camille Maury, Frédéric Mansat-Jaffre, Aurélien Ascher, Philippe Axelroude, Morgane Boucher, Laurence Boyer, Emilie Chandler, Emmanuelle Clement, Marion Couffignal, Loïc Dusseau, Richard Garutti, Olivier Guilbaud, Nicolas Guerrero, Leila Hamzaoui, Catheline Modat, Frank Peterson, Christophe Thevenet.

Je prends bonne note de la feuille de route adoptée tout à l'heure en la matière.

Je vous l'ai dit, toutes les motions de la FNUJA constitueront ma feuille de route. Soyez en assurés.

Je souhaiterais maintenant avoir quelques mots pour ceux qui m'accompagnent et m'ont stimulée tout au long de mon parcours syndical.

Stéphane Lallement, je peux toujours compter sur son ton soutien et ta disponibilité. T'appeler à tout moment, pour n'importe quelle raison. C'est infiniment précieux.

Valentine Coudert, Alexandra Perquin, mes acolytes depuis toujours, sur tous les plans. Des amies, toujours à mes côtés. Vous savez tout le bien que je pense de vous.

Xavier-Jean Keita, je suis très heureuse de te voir ici, tu as fait le déplacement depuis La Haye, tu as toujours incarné pour moi une sorte de parrain, tu es une sorte d'oncle excentrique mais néanmoins doté d'une certaine sagesse.

Je me souviens qu'un soir, à Yaoundé (je te croise plus souvent en Afrique qu'en France !) il y a un peu moins de deux ans, tu m'as dit quelque chose qui m'a profondément marqué. Tu m'as dit : « Ma nièce, toi et moi nous portons quelque chose de noir et d'absolument magnifique, et cette chose : C'est la robe. »

C'est terriblement vrai. Toi et moi, les jeunes avocats, les avocats, sommes avant tout, noirs de cette sublime robe d'avocat. Aucune autre couleur ne compte que celle de cette robe qui symbolise le mieux l'égalité au sein de la profession.

Je voudrais remercier Marie-Aimée Peyron, Madame le Bâtonnier, ma Bâtonnière, pour son soutien indéfectible, et ses conseils toujours avisés. Tu as un emploi du temps surchargé et tu réponds toujours présente pour moi, quitte à faire deux fois l'aller-retour Paris-Bayonne. Je me souviens que cela avait déjà été le cas l'an dernier à Bastia. Sache Marie-Aimée que cela me touche énormément.

Matthieu Dulucq, merci d'être là, j'aime beaucoup nos conversations. Elles m'apaisent, m'encouragent, me tirent vers le haut. Merci d'avoir veillé à ce que je ne me couche pas trop tard hier soir. Merci de constamment veiller sur moi et à mon épanouissement au sein de la fédé.

Merci à toutes les belles mères pour vos messages d'encouragements, que je reçois en nombre depuis quelques jours. Anne Cadiot, Janine Bariani, Stéphane Dhonte, Yannick Sala, Roland Rodriguez, Olivier Bureth, Romain Carayol, Anne-Lise Lebreton, Yannick Sala, Emilie Chandler. Merci à tous.

Je voudrais avoir un mot plus particulier pour mon UJA, l'UJA de Paris.

Merci à mes belles mères parisiennes aussi, Olivier Bernheim, Olivier Guilbaud et Loïc Dusseau, Bruno Marguet, Yannick Sala, Romain Carayol et Massimo Bucalossi, Leila Hamzaoui, Valentine Coudert, Alexandra Perquin qui m'a la première envoyée au Bureau de la FNUJA et Dominique Piau qui m'a le premier confié une présidence de commission, Valence Borgia qui a suscité ma vocation à l'UJA de Paris.

Laetitia Marchand, Sophie Andrieu, Frédéric Perrin, Marion Couffignal (presque tout le bureau de l'UJA de Paris !), Thomas Charat (mon premier vice-président parisien), Leila Hamzaoui, Catheline Modat, Damien Stalder, Boris Rosenthal, Anne-Lise Lebreton, Julie Bariani, Jade Sarraj, Etienne Jaboeuf, Valentine Coudert, Alexandra Perquin, Déborah Dayan, Céline Boyard, Simon Dubois. Lucille aussi.... Je suis très heureuse de votre présence à mes côtés. Elle fait chaud au cœur.

Laetitia Marchand, tu as un don prodigieux pour m'énerver. Je crois intimement que tu y prends un malin plaisir. Et vraiment cela relève de l'exploit car c'est rare (en temps normal) de parvenir à me faire sortir de mes gonds.

Malgré ce terrible défaut, dont je désespère de te défaire, tu es quelqu'un qui s'investit totalement, corps et âme. Tu as à cœur de bien faire, d'être à la hauteur.

Et si on s'engueule souvent, en vérité, c'est qu'on se dispute comme des sœurs.

Frédéric Perrin, tu seras vraisemblablement Président de l'UJA de Paris en même temps que moi, si nous sommes élus.

Tu étais quasiment le 7ème membre de mon bureau lorsque je présidais l'UJA de Paris.

J'espère que nous retrouverons cette formidable entente cette année.

Je sais déjà que ta présidence sera pleine d'audace, la candidature aventureuse de l'UJA de Paris à l'organisation du congrès 2019 de la FNUJA en atteste déjà, surtout quand on sait quel gouffre financier cela a pu être dans le passé. Il faut savoir que l'UJA de Paris met généralement 10 à 15 ans à se remettre financièrement d'un congrès de la FNUJA.

Je ne doute pas que l'UJA de Paris nous réservera un superbe accueil, d'autant plus que la barre est très haute avec ce très beau congrès de Bayonne.

Sophie Andrieu, je te l'ai dit, tu es pour moi la révélation de l'année à l'UJA. Extrêmement disponible et engagée, tu es infiniment précieuse. A chaque fois que tu prends la parole, je suis bluffée par ta sagesse et ta bienveillance.

Marion Couffignal, avec Frédéric Perrin, vous nous bousculez et secouez pour que nous restions modernes, avant-gardistes. Je sais que tu auras à cœur, avec Fred, d'élever notre profession. J'espère que toute la FNUJA pourra compter sur les enrichissantes contributions dont je te sais capables.

C'est peut-être un peu tôt mais j'ai envie adresser un mot à tous les membres du bureau.

Boris Rosenthal, tu as une énergie tellement débordante qu'elle nous noie !

Tu es ce mec qui a un don, et qui ignore encore l'étendue de ses possibilités. À l'image de ta voix de baryton et de ce coffre immense. J'espère te voir chanter à la Revue un jour et j'ai hâte de te voir grandir syndicalement

Simon Warynski, tu es celui qui prend un nombre inimaginable d'engagements différents, et qui tient chacun d'entre eux : ta famille, ton cabinet, la station de radio que tu diriges, la fédé. Tu réussis tout. C'est absolument insupportable ! En réalité, on a une incroyable chance d'avoir un surhomme au bureau.

Caroline Herry, on peut toujours compter sur toi. Même au bord de l'épuisement, malade, tu le prouve encore aujourd'hui, tu réponds toujours présente, et avec bonne humeur toujours. Merci pour tout le travail que tu accomplis. C'est aussi une chance pour la fédé que tu sois là.

Damien Stalder, tu es le bout-en-train du bureau. Tu as une qualité que j'estime beaucoup tu t'intègres facilement partout avec tout le monde, dans tous les groupes. Tu présentes ton ami « Jean le Jambon » à la terre entière sans te poser de questions. Je t'envie. J'aimerais savoir la faire aussi facilement.

Si les relations Paris-Province sont au beau fixe, ce qui est fondamental à la FNUJA. Tu y es certainement pour beaucoup. Quand tu crois en quelque chose, en une idée, tu la défends farouchement et tu n'en démords pas. Tu ne te laisse pas intimider par la pression de la majorité. Et pour moi qui fréquente souvent des groupes minoritaires sache que c'est une qualité que j'admire énormément.

Sandrine Vara, quand on ne te connaît pas bien, on n'ose pas trop venir te voir. On n'ose pas trop venir te voir car tu es intimidante. On se sent tout petit à côté de toi et pas seulement parce que tu es grande de taille. Mais aussi parce que tu es grande de ton engagement qui est entier. Quand tu t'engages, tu t'impliques à fond, de toute ton énergie. De tout ton cœur. Qui est grand aussi. On le voit au bureau. On le voit au CNB. C'est extrêmement stimulant. Merci Sandrine car tu nous tires vers haut. Sachez que quand on apprend à la connaître elle est très sympa, et très joyeuse.

Catheline Modat, le premier mot qui me vient à l'esprit est impressionnante. Tu as une capacité de travail hors normes. Tu as dirigé d'une main de maître la campagne CNB à Paris. Tu as dirigé en un temps record la rédaction du guide de l'installation avec la commission Installation et Association de la fédé. Tu nous représente efficacement à la CNBF. Tu as une connaissance des sujets de la profession et des organismes techniques qui est une mine d'or pour la fédé. La technicité d'un sujet ne te fait jamais peur. On peut toujours compter sur toi. Tu n'as pas idée d'à quel point ta présence au bureau est essentielle.

Jean Baptiste Blanc, en apparence, je suis l'inverse de toi.

Mais quand on regarde vraiment, toi et moi nous nous ressemblons beaucoup.

Malgré tes blagues un peu douteuses parfois.

Il faut savoir que Jean-Baptiste m'appelles affectueusement « Amin Dada », du nom de l'illustre dictateur ougandais, autoproclamé Roi d'Écosse.

Je sais que nous nous apprécions et nous respectons.

Nous sommes bienveillants et partageons la même envie de porter haut et fort les valeurs de notre fédération.

Tu n'hésites pas à braver la plus grande de tes peurs pour me laisser oser vous proposer des choses qui me ressemblent.

C'est extrêmement généreux de ta part.

Sache que c'est l'une de tes qualités que j'ai remarquées, en passant outre ton humour corrosif.

Je t'en remercie infiniment.

Je me réjouis de la perspective de cette année avec toi.

Je sais que je pourrai également compter sur toi.

Et enfin,

Ma chère Alexandra Boisramé, parmi toutes tes réalisations cette année, ta plus belle réussite,

ce n'est pas le lancement de la caravane du numérique,

ce n'est pas le très beau succès de la campagne des élections CNB,

ni notre forte mobilisation sur les chantiers de la justice, contre la PJJ Justice,

ni l'organisation de la très belle manifestation du 11 avril,

ou la sortie du rapport du Défenseur des droits-FNUJA,

ni même le guide de l'installation et de l'association,

la réalisation dont tu peut être la plus fière c'est d'avoir réussi, au cours de ton mandat, à créer une unité et une cohésion forte au sein du bureau et de la FNUJA.

Cette belle énergie d'équipe, l'amitié qui nous lie toutes et tous a été un moteur galvanisant toute l'année...

Je trinquerai avec une immense nostalgie ce soir avec toi, en l'honneur de toutes les réalisations de ce mandat qui fut beau pour moi, qui fut très beau tout court et qui fut trop court.

Je ne suis pas très expressive, c'est mon côté « anglais » mais ça me fait vraiment quelque chose de voir arriver la fin de ce mandat.

J'espère être à la hauteur de ma brillante prédécesseure.

J'espère que nous formerons toutes et tous cette année, et les années suivantes d'ailleurs, une équipe soudée, avant-gardiste, audacieuse, conquérante et solidaire, qui n'a pas peur de l'avenir.

Avant de vous laisser vous rendre aux urnes, je dois vous avouer une dernière chose pour que vous exprimiez vos suffrages de manière parfaitement éclairés.

Vous l'avez peut-être déjà remarqué. Mais voilà, j'ai une fâcheuse tendance à me laisser déborder par la montre. Je suis célèbre pour être souvent en retard...

Je ne sais pas si je suis en capacité de vous faire une promesse de porte fort mais je vous promets de ne jamais utiliser ensemble les mots « heure » et « pétante » dans la moindre de mes convocations.

Si ma gestion du temps est compliquée, je vous promets de faire des efforts et vous garantis que je ne manque jamais de rendez-vous.

Je ne manquerai pas ceux pris avec vous.

Je ne sais pas si ce que je ferai sera bien, sera à la hauteur de vos légitimes attentes mais je ferai au mieux de mes capacités.

J'espère être digne de votre confiance. Et je mesure à quel point c'est une grande responsabilité.

C'est avec une grande humilité que je me présente à vos suffrages.

Et enfin, je souhaite que nous soyons, avant tout, heureux de nous retrouver tous les premiers samedis du mois.

Je suis très impatiente de ces retrouvailles dont j'ai déjà la nostalgie car je sais que cette année passera à toute vitesse. Alors à très vite les amis !

DISCOURS DU NOUVEAU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA FNUJA



Jean-Baptiste BLANC

Premier vice-président de la FNUJA

Mes chers amis,

Certes émouvant, mais au combien stressant : C'est de cette manière que je permets de qualifier l'exercice de présentation prévu par nos usages pour celui ou celle qui, comme moi devant vous aujourd'hui, présente sa candidature à la Première Vice-Présidence de notre syndicat.

Ce discours introductif ne peut s'apparenter qu'à une simple déclaration de candidature qui pourrait se justifier par un parcours au sein de notre Fédération.

L'intérêt d'une telle prise de parole peut se voir selon trois prismes :

De mon point de vue, il s'agit de me livrer, de me mettre à nu en vous présentant mon histoire, mon parcours personnel, professionnel et syndical, de ma tendre enfance jusqu'à ce jour qui fait de moi un impétrant.

De votre point de vue, il s'agit d'apprendre à mieux me connaître (au regard il est vrai de ce que j'estime important de vous présenter), mais en tout état de cause il s'agit de mieux me comprendre et de bien vouloir (si vous le souhaitez évidemment) me faire confiance pour l'année qui vient ... et sûrement plus encore !!!

Pour Aminata, c'est encore autre chose ... c'est tout simplement le début du compte à rebours vers son discours de politique générale. Ce discours, le vrai, celui que vous attendez tous, et qui va dessiner les contours des combats qui seront les nôtres dans les mois qui arrivent.

Ma première réaction lorsque j'ai eu à réfléchir de quelle manière je devais m'y prendre a été de me dire : « Mais que le temps passe vite » ... Déjà 4 ans que je reçois cet appel de toi, Alexandra, cet appel destiné à me faire intégrer le bureau de la Fédé. C'était au mois d'avril 2014, je ne peux pas l'oublier, Louis venait de naître, il avait seulement quelques jours ... et j'aurais dû me douter de tes intentions, tant il n'était pas logique que tu viennes prendre des nouvelles auprès de moi et non de Joanna (avec qui tu t'entendais bien mieux disons la vérité).

Au final, notre conversation a duré comme toutes les conversations téléphoniques d'avec Alexandra : minimum 45 minutes ; le temps que tu as mis pour me convaincre de venir avec vous au bureau vivre cette aventure que tu me promettais unique.

Je dois avouer que si je n'ai jamais regretté ce choix de venir servir notre syndicat tant il est un privilège de pouvoir se retrouver au centre de la vie de notre profession, de débattre ensemble ou dans nos barreaux respectifs de ses enjeux et de son avenir, tout en défendant nos intérêts, j'ai tout de même, en toute sincérité, vraiment hésiter à franchir le pas.

Je n'étais pas encore sorti de la présidence de l'UJA de Marseille, et je venais d'avoir depuis quelques jours à peine mon premier enfant : ces deux raisons pouvaient être un frein, que tu auras, chère Alexandra, j'en suis certain, compris.

Mais je peux l'avouer maintenant : en fait ce qui me faisait le plus peur, c'était d'intégrer le bureau de la Fédé sous la présidence d'un Ayatollah ... Anne-Lise LEBRETON.

Bien évidemment je plaisante : tu as été pour moi un modèle dans notre syndicat : Ta passion combinée à ta connaissance parfaite et permanente de notre doctrine et de nos statuts auront toujours un avantage certain sur ce caractère bien trempée de jeune Femme Bretonne, qui a toujours eu du mal à comprendre, que l'on peut par moment penser différemment.

C'est donc de cette manière que j'ai eu la chance d'être élu en 2014 au poste de Trésorier de notre Fédération.

Mais commençons par le commencement.

Je suis donc né il y a un peu plus de 36 ans dans le Sud de la France, à Marseille très exactement. L'honnêteté qu'impose cet exercice de présentation me fait vous avouer que les 10 premiers mois de ma vie se sont déroulés sur Aix-en-Provence (j'ai vécu en effet Route de Galice pour les connaisseurs) ; Il s'agit évidemment d'un épiphénomène temporaire qui ne saurait remettre en cause quoi que ce soit dans la réalité de mes origines marseillaises.

Faisons donc place aux éternels clichés qui correspondent, en fait, à une réalité très objective : Je suis Marseillais, et comme une très grande majorité de jeunes garçons, j'ai eu la chance de participer à la réalisation d'une œuvre urbaine et sociale indispensable : ... J'ai joué au football.

Et comme une très grande majorité de ces jeunes garçons marseillais, lorsque je raconte mon parcours sportif, je suis convaincu qu'à un moment, sans tel ou tel mauvais choix de l'entraîneur, sans tel ou tel petit pépin physique, avec un peu plus de réussite, j'aurai pu, non j'aurai dû percer dans ce milieu.

La coïncidence veut qu'à l'instar du dernier Président marseillais de la FNUJA, mon ami Alain GUIGI, j'ai porté les mêmes couleurs d'un petit club de foot des quartiers Nords, guidées par ses valeurs Sociales et Humaines en prônant notamment la mixité, le respect des autres, le don de soi et le bénévolat au rang de ses priorités.

Ces quinze années passées au sein de ce petit club ont certainement cimenté une partie de ma personnalité.

Si j'ai joué au foot, inutile de vous dire que je suis également à mes heures perdus un supporter ... et sans surprise, je supporte l'équipe de Marseille (A dire vrai, je n'ai pas eu le choix, et je ne le regrette surtout pas) ... « A jamais les premiers » restera pour nous, un slogan qui nous unit à vous, très chers amis Bayonnais, puisque, faut-il le rappeler, c'est un Bayonnais qui, en cette soirée de Mai 1993 souleva le Trophée qui représente à ce jour (en toute objectivité) le plus grand exploit sportif français du 20e siècle ...

Je vous rassure tout de suite ce sera la seule référence culturelle que j'intégrerai dans mon discours.

Cela se voit peut-être moins, mais je suis également Corse du côté de ma mère ... pas directement de ma mère, je précise, car je dois reconnaître que son patronyme n'a rien d'insulaire ... mon grand-père s'appelait « Bonnet ».

Autant vous dire que sur la base des patronymes, mes parents étaient faits pour se rencontrer.

Je suis donc originaire de Balagne, de Sant'Antonino plus exactement, un petit village perché sur un nid d'aigle au cœur de cette merveilleuse région surnommée à juste titre « Le Jardin de la Corse ».

La légende dit qu'il est l'un des plus vieux villages de Corse : il a été fondé au 9e siècle au sommet de la colline pour se réfugier et se défendre contre les invasions mauresques.

La réalité objective quant à elle nous dit qu'il est le plus beau village de Corse : je mets au défi quiconque de venir me dire l'inverse.

Mon village, c'est mon bol d'air ... c'est un des rares endroits sur terre où j'aime me retrouver, seul, en famille, entre amis, l'été, l'hiver ... 1 semaine ... voire 1 mois.

C'est un peu à cela qu'on reconnaît un Corse, même du continent : Lorsqu'il retourne sur son île pour les vacances, il ne dit pas où., il dit simplement qu'il retourne au village, comme s'il n'y en avait qu'un dans tout le pays et qu'à ses yeux il n'y en a pas d'autre que le sien.

Partir en vacances au village, c'était, dans les conditions d'une construction de vie amoureuse, quelque chose de non-négociable ... Inutile de vous dire comment Joanna était ravie, Elle a au fil des années assimilé, accepté, puis je l'espère compris ce besoin qui est en moi.

Faire aimer mon village, c'est un défi que je me donne auprès de mes amis ... c'est également un héritage que je souhaite transmettre aux miens, comme cela a pu être le cas avec mes anciens.

A la toussaint, alors que nous faisons nos valises pour rentrer sur Marseille après une semaine de repos bien mérité au village, mon fils ose me déclarer : « Mais Papa pourquoi tu veux rentrer à la maison ... On est pas bien ici ? ».

Cette phrase j'ai dû la dire des dizaines de fois à mes parents ... je crois qu'en terme de transmission et d'héritage, on est parti du bon pied.

Fils de médecin, j'ai eu une enfance que l'on peut qualifier de vraiment privilégiée. Nous n'avons mes 2 petites sœurs et moi jamais manqué de rien.

Ce n'est que plus tard que l'on se rend compte de cette chance unique, comme une façon, lorsque l'on est enfant, de toujours vouloir refuser de profiter de l'instant présent.

Ma mère a rapidement fait le choix de s'occuper de ses enfants. Je dois maintenant reconnaître qu'il s'agissait d'un travail à temps plein, trop souvent usant et ingrat, tant nous ne lui avons pas facilité la tâche. Je ne peux que la remercier de nous avoir permis de nous épanouir de cette manière.

J'ai fait quasiment l'intégralité de ma scolarité dans le même établissement ; Je ne peux pas évoquer mon parcours sans faire état de l'Ecole Lacordaire, établissement catholique marseillais guidée par son unique devise « Réussir pour Servir » ; Cette devise est ancrée en moi, et je me rends compte qu'elle peut être appliquée, avec plus ou moins de réussite (il est vrai) à toutes les étapes de la vie.

Ce lien qui nous unit à cette école est si fort que nous sommes, ma bande d'amis et moi, inséparables depuis les années collèves.

Autant vous l'avouer tout de suite, mes années à l'Université ne furent pas les plus calmes de mon existence ; Très cher Matthieu DULUCQ, tu déclarais, t'adressant à moi dans le cadre de ton discours lors de l'ouverture solennelle de ton Congrès à Nancy, je te cite :

« J'aurais aimé passer mes années étudiantes avec toi ... nous aurions certainement beaucoup rigolé »
Je ne peux que confirmer cette supposition.

J'ai choisi le droit ... il est vrai ... sans certitude ; c'était surtout pour moi une façon d'échapper au cursus familial, générant de façon quasi-automatique une lignée de médecins, lignée que j'ai été contraint de rompre.

Mon père s'amuse souvent à raconter la même anecdote au sujet de ce choix de carrière, se remémorant une de nos conversations où je lui aurais avoué renoncer à la médecine, ne voulant pas me lancer dans de longues études ...

Et une maîtrise, un DEA, un doctorat et une école d'avocat plus tard ... me voilà prêtant le serment qui aujourd'hui nous unit tous, quelques soit nos parcours et nos modes d'exercice.

Vous l'avez compris, je suis donc issu de la fameuse passerelle permettant aux Docteurs en droit d'accéder directement à l'Ecole, sans passer le redoutable CRFPA.

Je vous invite d'ailleurs à télécharger ma thèse en Histoire du Droit « L'anoblissement par l'exercice des offices de judicature de la Sénéchaussée de Marseille au 18^e siècle », autrement dit l'étude anthropologique des Magistrats d'un tribunal minoritaire marseillais, qui pouvaient, cas unique en France, acquérir la Noblesse de Robe ... Cette noblesse étant réservée aux magistrats des Cours Supérieures ... autrement dit, pour le ressort du Comté de Provence aux seuls Aixois siégeant au Parlement de Provence (aujourd'hui le Bâtiment abritant notre Cour d'Appel).

Cet exercice m'a permis de comprendre très vite notre particularisme local, qui pourrait, semble-t-il, être remis en cause dans les mois à venir.

Mon parcours au sein de l'UJA a débuté très tôt ... Elève-Avocat, j'ai été rapidement auditionné par celui qui allait prendre la Présidence lors de la prochaine Assemblée Générale, et après un interrogatoire profond sur ce qui pouvait me motiver dans l'engagement syndical, sur les enjeux présents et à venir pour notre profession, j'ai été finalement sélectionné pour intégrer le bureau de l'UJA de Marseille.

Cette histoire existe peut-être ... elle n'est pas la mienne ; elle ne correspond pas non plus aux modalités de recrutement de mon UJA

Mon très cher Jean-Raphaël FERNANDEZ, tu te doutais bien que j'allais évoquer ce moment où, candidat à la Présidence de l'UJA, tu me proposais d'intégrer ton bureau.

Il était tard, très tard même ... je me rappelle parfaitement de l'établissement nocturne où nous passions la soirée, nous nous rendions aux toilettes, et en titubant tu as essayé d'articuler une phrase me proposant cette aventure.

Je ne comprenais pas tout ce que tu disais, mais je te faisais confiance et j'ai naturellement accepté de rejoindre ton équipe.

Cette histoire est moins belle, je vous l'accorde, mais c'est la mienne ... voilà quels sont mes premiers souvenirs syndicaux !!!!

Plaisanterie à part, je ne te remercierai jamais assez de m'avoir mis le pied à l'étrier et d'avoir su me transmettre ta passion pour la cause syndicale, et notamment la défense des jeunes confrères.

Tu n'as donc plus besoin, mon cher Jean-Raph, de rester accroché à l'étrier ...

J'intègre donc l'UJA de Marseille en qualité de délégué aux festivités (un poste très convoité chez nous) ... Secrétaire Général puis Trésorier, j'accède rapidement à la Présidence à l'Été 2013, quelques semaines après l'organisation du Congrès de notre Fédération à Marseille.

Que de bons souvenirs au sein du bureau, nos équipes soudées et toujours présentes, nos débats parfois houleux et enflammés, parfois arrosés, parfois interminables ... Charles, Baptiste, Vidya, Brice, Laura et les autres, vous avez tous su transmettre le flambeau pour que perdure la vie de l'UJA au sein de notre barreau.

Ce n'est pas toujours chose facile à Marseille, nous arrivons tout de même à nous faire une belle place.

Je souhaite sincèrement à la nouvelle génération marseillaise de pouvoir vivre aussi intensément ces heures syndicales.

Sandrine, Géraldine, Ari, François, Rachel, Mylène ... vous êtes le présent et l'avenir de l'UJA de Marseille ... Votre présence en ce jour si spécial me touche très sincèrement.

Et puis l'UJA de Marseille c'est surtout une rencontre, ma rencontre ... Joanna TOUATI : Tu partages ma vie depuis maintenant plusieurs années, et il est grand temps de rétablir la vérité en citant un de tes auteurs préférés : « Fallait pas commencer, m'attirer me toucher » : Tout est parti ce jour où nos destins syndicaux se croisèrent (toi quittant ta présidence à l'UJA et moi qui intégrait le bureau) lorsqu'avec ton regard insistant tu m'as susurré délicatement cette petite phrase « j'aurais tellement aimé t'avoir dans mon bureau ».

Pour la petite histoire, cette phrase, je l'ai également entendu du président sortant de la FNUJA, un certain Roland RODRIGUEZ, lors de mon entrée au bureau de notre fédération, avec (pour le coup) un peu moins d'effet sur ma personne.

Quoi qu'il en soit, si nous n'avons jamais pu partager d'instant dans une même équipe syndicale, nous partageons quand même pas mal de choses ensemble ... Tu es ma partenaire de vie, mon associée dans le travail, et tu m'as donné voilà 2 et 4 ans les deux trésors les plus chers à nos existences. Nous avons c'est une évidence encore tant de choses à partager.

Ce parcours au sein de la FNUJA, je n'ai pu et ne pourrai le réaliser sans ton soutien permanent. Je veux te remercier sincèrement et publiquement pour me permettre d'accomplir cette aventure, et je sais par avance que tu sauras te montrer patiente durant ces deux prochaines années.

Mes premiers pas à la fédé, c'est sous la présidence de Romain CARAYOL que je les ai faits. Je venais à peine de réussir mon CAPA et comme une récompense, Jean-Raphaël FERNANDEZ alors président de l'UJA, décidait de m'emmener sur Paris pour faire connaissance avec nos représentants nationaux.

En réalité, il avait surtout envie d'un compagnon pour sa soirée parisienne de veille de comité.

Lors de ce premier comité j'ai été frappé par 2 choses :

La première, en toute honnêteté, a été de me dire : Mais qui sont ces fous ? et de quoi parlent-ils ?

La seconde c'était de voir une salle pleine de jeunes avocats passionnés et engagés, débattant de leurs visions d'un même métier, notamment au regard de leurs expériences locales, parfois bien différentes.

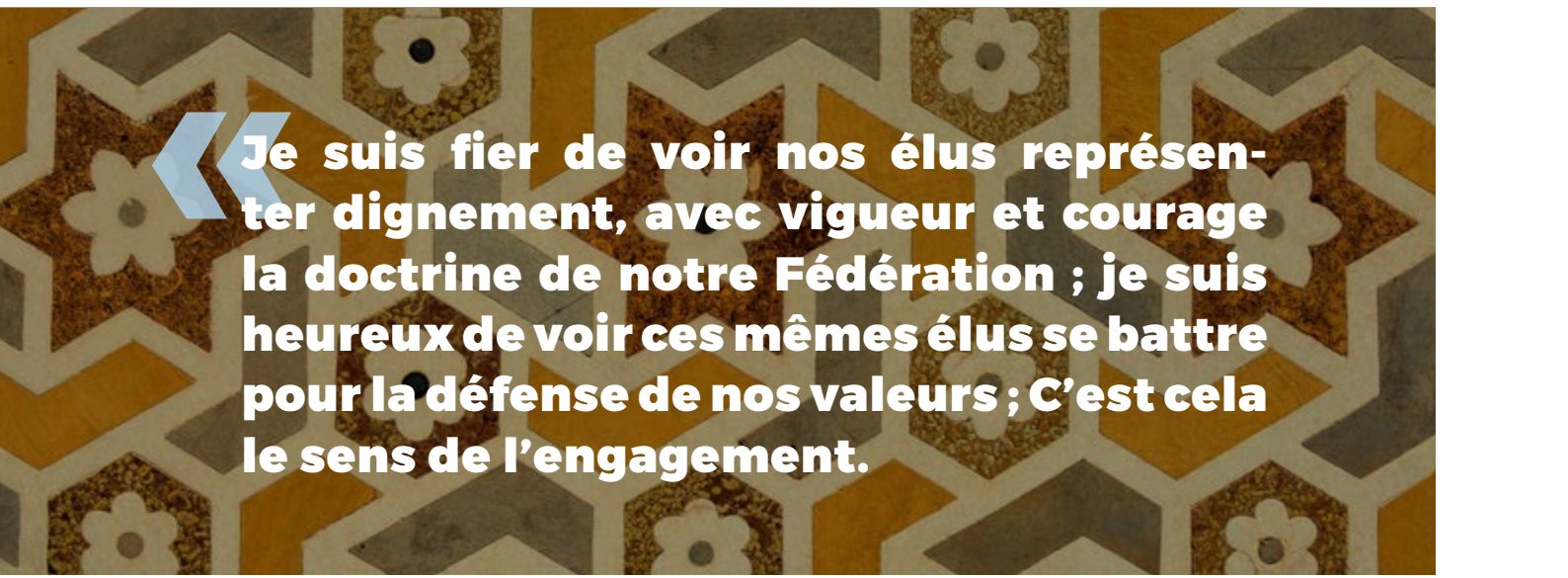
Nous étions bien sûr arrivés en retard le matin du comité (une spécialité marseillaise que je m'évertue à essayer d'éradiquer), et donc nous étions contraints de nous asseoir par terre, puisque chaque siège était occupé.

Alors on écoute, on apprend comité par comité, on commence à comprendre, et donc on commence à vraiment s'intéresser. ... et puis on découvre le Congrès ; Ma première expérience de congrès était ... disons le pluvieuse, pour ne pas dire orageuse.

C'était à Aix-en-Provence, et je découvrais l'importance d'un tel rassemblement : Nos UJA réunit en Assemblée Générale durant 3 jours pour faire voter motion par motion ce qui deviendra notre doctrine, notre vision pour les mois, voire les années à venir ...

Que de temps ont passé depuis : ... Les Congrès de Lille, Marseille, Antibes, Nantes, Nancy, Bastia ... sans compter les déplacements du Mans, de Chartres, de Caen, en passant par Nîmes ou Bordeaux ... cette France traversée régulièrement dans tous les sens ... pour se retrouver tous ensemble aujourd'hui dans le pays basque.

Je veux très chaleureusement remercier l'ensemble des membres de l'UJA de Bayonne ; La réussite d'un Congrès est avant tout la réussite de l'UJA qui reçoit ... et cette année, vous avez très fort les amis.



Je suis fier de voir nos élus représenter dignement, avec vigueur et courage la doctrine de notre Fédération ; je suis heureux de voir ces mêmes élus se battre pour la défense de nos valeurs ; C'est cela le sens de l'engagement.

Le Congrès de notre Fédération, c'est certainement le moment le plus important de l'année syndicale ... ce qui est frappant c'est de voir que quelque soit l'orientation de nos votes, quelque soit la façon dont les débats ont pu se tenir, quelque soit les décisions prises par les UJA ... cela se termine toujours tous ensemble, dans un cadre détendu et festif.

C'est cela la FNUJA, et je suis fier de l'unité qui est, et qui doit demeurer la notre ... c'est comme cela que j'entends faire du syndicalisme : Dans l'unité nous combattons les valeurs que nous prônons : Représenter, assister et défendre la profession d'Avocat et plus particulièrement son exercice par les jeunes : je n'invente rien, c'est dans nos statuts.

Jeunes, engagés, et donc parfaitement conscients des enjeux liés à l'avenir immédiat de notre profession, nous devons véhiculer l'ambition d'être au cœur de cet avenir ; nous avons le devoir d'être porteur d'espoir, de prendre l'initiative dans un intérêt commun : Celui de l'avocat et du justiciable.

Je suis fier de voir nos élus représenter dignement, avec vigueur et courage la doctrine de notre Fédération ; je suis heureux de voir ces mêmes élus se battre pour la défense de nos valeurs ; C'est cela le sens de l'engagement.

Cet engagement, celui qui est le mien aujourd'hui, n'aurait pu exister sans l'engagement de ceux qui nous ont guidé par le passé :

J'ai eu la chance d'être le Trésorier d'Anne-Lise durant son mandat : c'était l'année de la découverte : ton « bébé bureau » puisque c'est comme cela que tu m'appelais (que tu m'appelles toujours même) a un peu grandi depuis ... tu resteras à jamais celle qui m'a donné la fibre Fédé ... Notre convention nationale de Montpellier a certainement été une révélation pour moi : Passer du temps pour notre Fédération et pour faire valoir nos idées, est devenu depuis, quelque chose de normal. Pour cela et pour tout le reste je te dis Merci !

Matthieu, j'ai également eu la chance d'être ton trésorier, et force est de reconnaître que sous ta Présidence j'ai pu constater une considérable augmentation des dépenses de nature gastronomique.

Tu es celui avec qui j'ai sûrement le plus appris : ton sens politique et ta façon de gérer d'une main de maître les crises naissantes

sont des atouts que j'essaierai en temps utile de t'emprunter.

Il n'y avait au départ que très peu de chance que je rencontre un avocat vosgien cravaté ... une amitié sincère est née : c'est la vie syndicale qui a permis cela, et je sais déjà que notre Tour de France des meilleures tables n'est pas prêt de s'arrêter.

Emilie, tu sais où tu veux aller, et rien n'y personne t'empêchera d'accomplir ce que tu souhaites ... c'est une vraie force qui est en toi ... à moi de m'en inspirer.

Toutes ces années à la Fédé permettent de lier des liens indélébiles, j'en suis certain ; j'ai été marqué par toutes mes rencontres au bureau : du calme Olympien de Benjamin CAHN aux sautes d'humeurs de Catheline MODAT (ou l'inverse d'ailleurs), en passant par la joie de vivre de Julie BARIANI, chaque personnalité est une richesse au sein du bureau.

Et puis il y a Sandrine VARA : C'est la que nos chemins vont se séparer ; nous sommes entrés ensemble au bureau il y a maintenant 4 ans, et tu sais l'affection que je te porte.

Tu n'as pas le caractère le plus souple de notre syndicat, mais tu es une de ses plus belles forces de travail.

Tes nouvelles fonctions au sein de notre institution représentative sont une chance évidente pour notre profession. J'en suis ravi et fier, et je n'oublie pas également, que tu aurais pu aujourd'hui, te retrouver à ma place.

Pour la première fois en 7 ans, une année syndicale va se commencer au bureau sans toi Alexandra. Je te serais toujours reconnaissant de m'avoir permis de vivre une telle aventure. Me confier la direction de la campagne CNB lors des précédentes élections a été pour moi la plus belle preuve de confiance que tu aies pu me faire.

Tu es le mélange de toutes les qualités précédemment évoquées ; comme une magicienne, tu as su par ton sens du dévouement et de l'engagement, par ta connaissance des sujets et des enjeux politiques, être aimé de tous.

Pas étonnant que ton animal préféré soit une licorne !!!

La FNUJA peut être fière de t'avoir confiée ses clés.

Tu déclarais il y a quelques heures que ça allait être dur pour toi de me laisser, et que j'allais te manquer ;

Alors, je veux mon amie que tu saches deux choses :

Non tu ne vas pas me laisser, et je sais que si rien ne sera plus comme avant, nous aurons encore de grands moments à vivre ensemble.

Et Oui, toi aussi, tu ne peux pas t'imaginer au combien tu vas me manquer.

Allez, une petite pique pour finir, sinon ça ne serait pas moi : la seule chose que je ne regretterai peut-être pas, ce sont certaines conversations téléphoniques : la technologie est faite d'une manière qu'il ne sert à rien d'hurler dans ta voiture lorsque tu mets le kit main libre : on t'entend quand même.

Voilà, il est temps maintenant de céder la parole à celle que vous attendez tous : celle qui sera amenée à nous guider pour l'année à venir.

Pour cela, je ne peux pas occulter l'importance qu'a pu avoir dans mon parcours syndical un certain Roland RODRIGUEZ : tes conseils bienveillants et précieux m'ont toujours permis d'avancer. Si tu es désormais un peu plus en retrait, je sais tu as notre Fédération gravée dans ton cœur.

Je ne peux que me rappeler les propos que tu me tenais voilà quelques années maintenant en évoquant tes responsabilités au sein de notre syndicat.

Tu disais que lorsque l'on est au bureau, lorsque l'on acquiert des responsabilités, « on se doit à la Fédé ».

Très chère Aminata, je n'ai aucun doute, je connais ton sens de l'engagement et ton amour pour notre Fédération.

Je sais notre FNUJA entre de bonnes mains.

Je veux que tu saches enfin que je te serais, durant l'ensemble de ton mandat, un loyal lieutenant.

Que tu pourras toujours compter sur mon soutien pour t'aider à accomplir ta mission.

Jean-Baptiste BLANC / Premier vice-présidente de la FNUJA

MOTIONS DE CONGRÈS

CONGRÈS DE BAYONNE 2018

LA FNUJA, RÉUNIE EN CONGRÈS À BAYONNE DU 9 AU 13 MAI 2018

MOTION DÉSHUMANISATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE



RAPPELLE que, s'agissant des principes directeurs du procès :

- L'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales prévoit que « *toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial (...)* » ;
- L'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen prévoit que « *toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution* » et que le Conseil Constitutionnel considère que « il résulte de cette disposition qu'en principe il ne doit pas être porté d'atteintes substantielles au droit des personnes intéressées d'exercer un recours effectif devant une juridiction » (décision DC 96-373 du 9 avril 1996) ;

RAPPELLE en outre que, s'agissant des acteurs au procès que sont en particulier les magistrats et les avocats, ceux-ci prêtent respectivement serment :

- « *Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat* » (article 6 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958) ;
- « *Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité* » (article 3 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971) ;

CONSIDÈRE qu'il résulte nécessairement des dispositions précitées que dans toute société démocratique la notion d'humanité est consubstantielle au procès équitable, en particulier en matière pénale ;

Dès lors, en l'état du droit et des pratiques actuelles, et au vu des dispositions du projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022 :

S'INDIGNE notamment :

- De la généralisation des boxes vitrés dans les salles d'audience ;
- Du recours systématisé à la visioconférence ;
- De l'extension de procédures forfaitaires sans débat contradictoire ;
- De l'absence de débat contradictoire à tous les stades des procédures relatives au contentieux de la liberté (instruction et mise à exécution des peines) ;

APPELLE de ses vœux une simplification, une amélioration et une modernisation de la procédure pénale :

- Qui ne soit pas uniquement dictée par des considérations d'ordre budgétaire,
- Qui respecte les garanties fondamentales du procès pénal qu'exige toute société démocratique, telles que l'accès à un juge, le droit à un procès équitable et la personnalisation des peines.



MOTION COMMUNICATION DES AVOCATS

CONSCIENTE de la nécessité pour les avocats de pouvoir informer le plus largement possible le public et de promouvoir leurs services ;

CONSIDÈRE que la rédaction actuelle de l'article 10 du RIN en prévoyant des règles différentes, en matière, d'une part, de publicité et de sollicitation personnalisée (article 10.3) et, d'autre part, d'information professionnelle (article 10.6), est un frein à la libre communication des avocats ;

RAPPELLE que la jurisprudence actuelle assimile les vitrines aux plaques professionnelles sur lesquelles il est interdit à l'avocat de mentionner ses domaines d'activité ;

CONSTATE en revanche, qu'il est admis que les domaines d'activité soient mentionnés sur les sites internet, vitrines virtuelles des cabinets d'avocats ;

DÉPLORE que les règles de communication ne soient pas uniformes quel que soit le support utilisé ;

SOUHAITE que l'avocat puisse librement faire mention de ses domaines d'activité sur tout support de communication ;

RAPPELLE que la mention de spécialisation ne doit pas être confondue avec les domaines d'activité ;

CONSIDÈRE que les principes essentiels de la profession suffisent à réguler la communication des avocats ;

En conséquence,

APPELLE DE SES VŒUX une modification de l'article 10 du RIN afin d'autoriser la mention des domaines d'activité sur tout support.





RAPPELLE que la discrimination opérée sur un fondement prohibé par la loi constitue une infraction pénale ;

QUE la FNUJA et les UJA ont :

- toujours été mobilisées dans la lutte contre les discriminations tant aux côtés des consœurs et confrères victimes qu'en proposant des mesures tendant à endiguer ces comportements,
- à de nombreuses reprises, été alertées et saisies par des consœurs et confrères confrontés à de telles situations ;

QU'en 2015, la FNUJA a décidé d'objectiver l'existence des discriminations dans la profession pour mieux les combattre et de réaliser, en partenariat avec le Défenseur des Droits, une étude sur les conditions de travail et les discriminations dans la profession d'avocat ;

QUE 7.138 avocates et avocats ont complété le questionnaire élaboré par la FNUJA et le Défenseur des Droits ;

QUE le 2 mai 2018, le Défenseur des Droits et la FNUJA ont présenté les résultats de cette enquête intitulée « *Conditions de travail et expériences des discriminations dans la profession d'avocat.e en France* » ;

QUE les résultats de cette enquête sont édifiants et qu'ils appellent la prise de mesures efficaces sans délai afin de mettre fin aux discriminations au sein de la profession d'avocat ;

CONSTATE ainsi que les principaux résultats de l'enquête révèlent que :

- 72% des femmes interrogées et 47% des hommes interrogés rapportent avoir été témoins de faits de discrimination,
- 53% des femmes interrogées et 21% des hommes interrogés rapportent avoir vécu une expérience de discrimination,
- les principaux motifs de discrimination déclarés sont :
 - Le sexe pour 22,4%,
 - La maternité pour 19,7%,
 - L'âge pour 17,3%,
- certains groupes sociaux se trouvent ainsi particulièrement exposés aux discriminations et notamment :
 - 25% des hommes de 30-49 ans ayant un enfant,
 - 48% des femmes de 40-49 ans perçues comme blanches,
 - 66% des hommes de 30-49 ans perçus comme noirs ou arabes,
 - 69% des femmes de 30-49 ans ayant un enfant,
 - 74% des femmes de 30-49 ans de religion musulmane,
- seulement 5% des personnes confrontées à une discrimination ont entamé une démarche, les raisons de l'absence de démarche étant justifiées comme suit :
 - Inutilité du recours pour 29%,
 - Insuffisance de preuves pour 23%,
 - Peur de représailles pour 21% ;

DEPLORE l'absence de réponse institutionnelle à un phénomène d'une telle ampleur et en particulier le nombre anecdotique de sanctions disciplinaires prononcées sur ce fondement ;

En conséquence,

INVITE chaque avocat et avocate à prendre acte de la situation et à ne pas nier la réalité mise à jour par l'enquête ;

VALUE les engagements pris par le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers et le Barreau de Paris, lors de la conférence de Presse du 2 mai 2018, de prendre des mesures tendant à faire cesser les comportements discriminatoires au sein de la profession, et souhaite qu'ils soient effectivement suivis d'effets ;

EXHORTE, ainsi, le Conseil National des Barreaux à intégrer le principe d'égalité dans le Règlement Intérieur National (RIN), afin que ce principe constitutionnel fasse indiscutablement partie intégrante de notre socle de déontologie ;

PROPOSE que l'alinéa 3 de l'article 1.3 du RIN soit rédigé comme suit :

« Il respecte en outre, dans cet exercice, les principes d'égalité, d'honneur, de loyauté, de désintéressement, de confraternité, de délicatesse, de modération et de courtoisie. »

DEMANDE au Conseil National des Barreaux et aux Ordres de lancer des campagnes de sensibilisation à l'égalité et aux luttes contre toutes les discriminations ;

SOLLICITE du Conseil National des Barreaux et des Ordres la mise en place de formations dédiées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations tant dans le cadre de la formation initiale que de la formation continue ;

DEMANDE aux instances disciplinaires de prononcer des sanctions réelles et effectives en présence de toute violation du principe d'égalité avérée et de faire usage de l'article 184 du Décret de 1991 qui dispose que « *L'instance disciplinaire peut en outre, à titre de sanction accessoire, ordonner la publicité de toute peine disciplinaire* » ;

DEMANDE au Conseil National des Barreaux et aux Ordres la publication de ces sanctions ;

APPELLE chaque avocat et avocate à respecter un devoir d'exemplarité en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.





Connaissance prise de l'état des travaux en cours au sein de la commission Accès au Droit du Conseil National des Barreaux ;

RAPPELLE son opposition à la création de structures conventionnées ;

CONSTATE que les protocoles d'article 91 du décret n°91-1266 du 19 décembre 1991, permettent une majoration jusqu'à 20 % des rétributions allouées pour certaines missions d'aide juridictionnelle, au bénéfice des Barreaux ayant souscrit un engagement d'objectif assorti de procédures d'évaluation ;

APPELLE le Conseil National des Barreaux à œuvrer à la simplification de la souscription des protocoles d'article 91 entre les Ordres et leurs juridictions ;

S'OPPOSE à ce que cette contractualisation par les Ordres conduise à :

- Entraver la liberté d'exercice des Confrères par l'imposition de conditions d'entrée disproportionnées et/ ou abusives dans les groupes notamment pour les plus jeunes,
- Diminuer l'indemnisation de l'avocat intervenant dans ce cadre,
- Alourdir la charge administrative de suivi des protocoles par les Ordres ;

EXHORTE les Ordres :

- à la transparence dans la gestion financière et la redistribution des indemnisations aux Confrères,
- à organiser régulièrement des formations permettant aux avocats de remplir dans les meilleurs délais les obligations de formation exigées pour intégrer les groupes ;

DEMEURE VIGILANTE à l'application pratique des protocoles d'article 91 au sein des Ordres.





MOTION ASSURANCE CHÔMAGE DES INDÉPENDANTS

RAPPELLE que dans le cadre de sa campagne, le Président de la République s'était engagé à mettre en place une assurance chômage universelle couvrant tous les actifs-salariés, artisans, commerçants indépendants, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs ;

QU'un rapport de l'IGAS et de l'IGF d'octobre 2017 sur l'ouverture de l'assurance chômage aux indépendants a déterminé trois objectifs :

protéger les travailleurs indépendants contre le risque de défaillance de leur entreprise ;

répondre aux défis de la dépendance économique à l'égard d'un donneur d'ordre ;

rapprocher les protections des salariés et des non-salariés et sécuriser les transitions professionnelles, voire universaliser la protection contre le chômage à tous les actifs ;

CONNAISSANCE prise du « Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », prévoyant notamment la mise en place d'une « assurance chômage » au profit des travailleurs indépendants et en particulier de son article 26 III qui dispose : « *Ont également droit à un revenu de remplacement dans les conditions fixées au présent titre, les travailleurs aptes au travail et recherchant un emploi qui étaient travailleurs indépendants au titre de leur dernière activité dont la cessation est involontaire et définitive* »

CONSTATE que les conditions permettant l'obtention d'une allocation forfaitaire de remplacement sont particulièrement restrictives et n'auront vocation à s'appliquer aux avocats que dans l'hypothèse d'une liquidation judiciaire ;

QU'en conséquence, les avocats risquent de supporter en partie la charge financière d'une mesure dont ils ne profiteront qu'exceptionnellement ;

QU'au surplus, l'allocation forfaitaire de remplacement annoncée par le ministre du travail serait insuffisante, à savoir le versement d'une allocation de 800 € par mois pendant une période de 6 mois ;

REGRETTE que le projet de loi n'ait pas repris les propositions de l'IGAS contenues dans son rapport, notamment quant à la mise en place d'un revenu de soutien pour les travailleurs indépendants ayant un projet de reconversion professionnelle, le projet de loi réservant cette possibilité aux seuls salariés démissionnaires ;

CONSTATE que le projet de loi ne contient aucune disposition relative au problème de la dépendance économique des travailleurs indépendants à l'égard de certains donneurs d'ordre, ces travailleurs étant exposés à une perte importante, y compris temporaire, du revenu d'activité ;

En conséquence,

S'OPPOSE en l'état au projet de loi ;

ET EXHORTE le gouvernement à ouvrir les négociations, notamment avec les représentants de la profession, pour la mise en place d'une assurance chômage effective pour les travailleurs indépendants.



La FNUJA, réunie en congrès à Bayonne du 9 au 13 mai 2018,

ALARMEE par la situation de confrères en danger dans le cadre de l'exercice de la profession à travers le monde, et notamment en Afghanistan, en Chine, en Egypte, au Maroc, au Pakistan et en Turquie ;

CONSCIENTE des difficultés d'intervention liées à la notion d'ingérence ;

RAPPELLE que l'ensemble des textes internationaux garantissent le droit à une défense libre notamment par le biais d'un avocat indépendant, corolaire indispensable à un Etat de droit ;

RAPPELLE également que les principes de la Havane édictés par l'ONU le 7 septembre 1990 énoncent notamment les garanties liées à l'exercice de la profession d'avocat ;

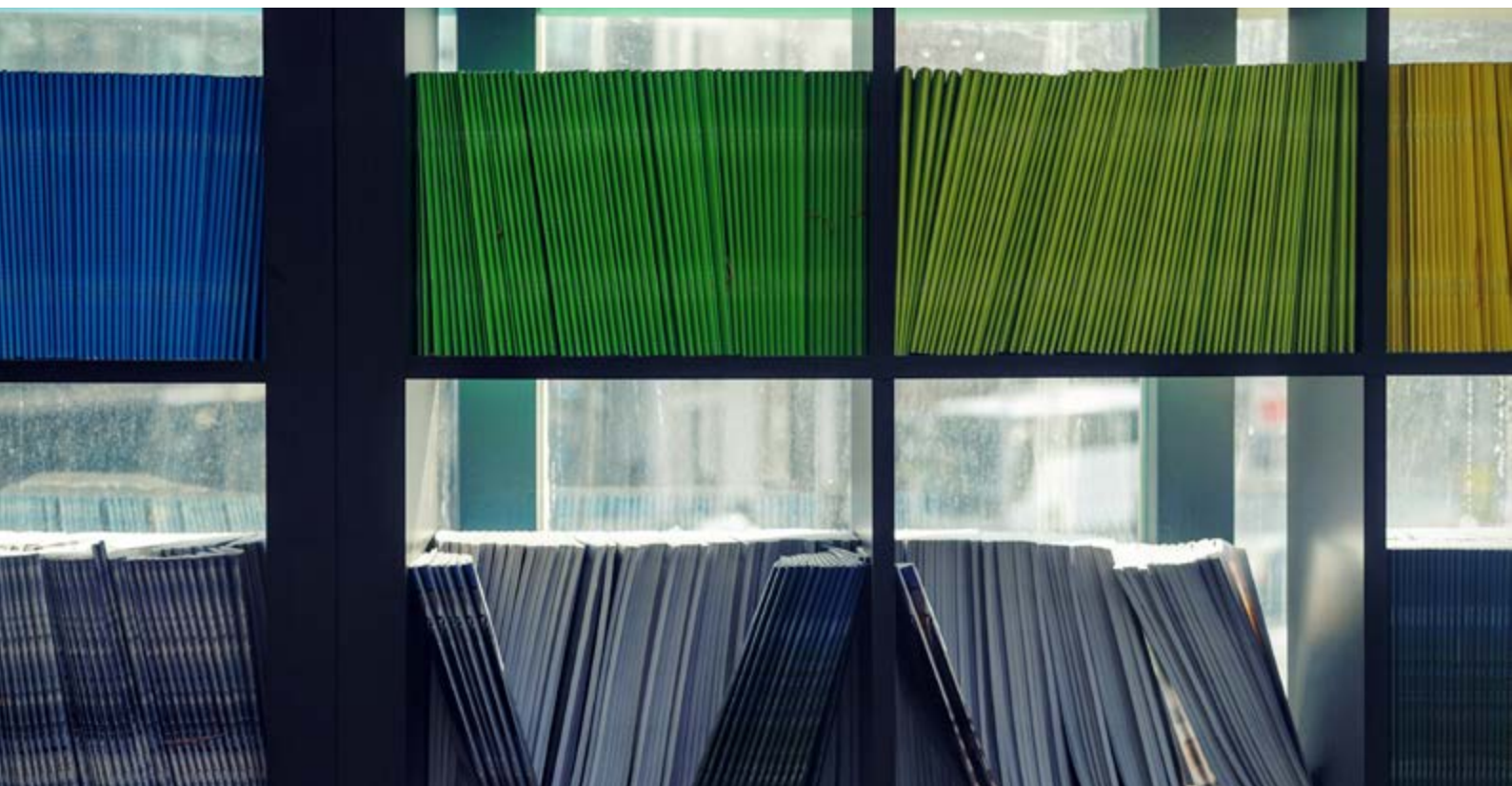
REGRETTE le peu de communication sur les actions éparses menées par les barreaux français en faveur des avocats menacés ;

INVITE l'ensemble des barreaux français à :

- Adhérer à l'Observatoire International des Avocats en Danger,
- Organiser des actions fortes lors de la journée internationale des avocats en danger le 24 janvier de chaque année,
- Communiquer sur la situation de chaque avocat en danger ;

APPELLE de ses vœux le Conseil National des Barreaux à :

- Encourager la coopération internationale inter-barreaux,
- Créer des processus de saisine automatique des organisations internationales de défense des avocats.





MOTION AVENIR DE LA CNBF

SALUE la volonté d'unité des organes représentatifs de la profession dans la réflexion sur l'avenir de la caisse ;

RAPPELLE néanmoins que cette unité ne saurait dispenser d'agir de manière responsable ;

CONSTATE qu'à ce jour les élus FNUJA à la CNBF n'ont jamais pu obtenir de la Direction ou du conseil d'administration l'établissement d'évaluations financières préalables aux décisions tant en matière de retraite que de prévoyance ;

DEPLORE :

- l'absence de communication aux élus FNUJA des éléments permettant de vérifier la bonne gestion de la caisse,
- l'absence systématique d'évaluation actuarielle et de justification financière des données techniques avancées ;

CONNAISSANCE PRISE des annonces du gouvernement sur son projet de réforme des régimes spéciaux de retraite ;

RAPPELLE que le régime de retraite des avocats ne constitue pas un régime spécial de retraite en ce qu'il est autonome et ne s'adosse pas au régime général pour son financement (bien au contraire, le régime des avocats participe au financement du régime général) ;

S'INQUIÈTE :

- du manque de lisibilité du projet envisagé dans une perspective purement économique, de l'instauration d'un régime reposant uniquement sur la valeur du point, ce qui ne garantirait plus de retraite minimale,
- du sort des réserves de la Caisse et de l'évolution des cotisations en cas de réintégration dans le régime général,
- des risques de l'approche uniquement « philosophique » aujourd'hui retenue dans les travaux du groupe de travail de la CNBF malgré les alertes des élus FNUJA ;

RAPPELLE l'attachement de la FNUJA à une répartition intergénérationnelle équitable du poids des cotisations de retraite ;

REFUSE que :

- le régime de retraite des avocats repose exclusivement sur un régime par points qui ne garantit pas une retraite minimale,
- le financement du régime de retraite soit uniquement fondé sur l'augmentation des cotisations sans jamais envisager le « gel » des prestations ;

EXIGE que la Caisse prenne toutes les mesures pour préserver le niveau de ses réserves par une gestion responsable des fonds ;

APPELLE de ses vœux la constitution d'un dossier complet et étayé à présenter aux pouvoirs publics comprenant les données démontrant :

- la stabilité et la pérennité des engagements techniques en matière de retraite à 30 ans minimum incluant les pensions à servir à 30 ans, l'évolution prévisible de la démographie de la profession et la réduction du revenu médian des avocats,
- le montant prévisionnel à 30 ans des versements du régime des avocats au régime général représentant une perte pour l'Etat en cas de réintégration du régime des avocats dans le régime général,
- la bonne gestion de la caisse et le faible coût de cette gestion au regard des coûts qu'engendraient une intégration dans le régime général,
- l'évaluation du coût de la réintégration de la caisse dans le régime général incluant la perte ;

DEMANDE au Conseil National des Barreaux d'assurer le pilotage de ces discussions et travaux dès lors qu'ils engagent l'ensemble des confrères.

MOTION
RÉFORME DU RÉGIME
DE PRÉVOYANCE DE LA CNBF



PREND ACTE de la fragilité du régime alléguée par la Direction de la Caisse, justifiée notamment (sans chiffres à l'appui) par le coût des prestations en cas de décès ;

RAPPELLE que ce régime est, à ce jour, financé pour partie par les confrères, pour partie par les CARPA ;

PREND ACTE de la volonté de la Commission Réforme de la CNBF d'augmenter les cotisations prévoyance et, le cas échéant, de permettre la prise en charge de nouveaux risques, notamment psychologiques, et ainsi d'organiser la possibilité d'un mi-temps thérapeutique, jusque-là expérimental, au niveau de la profession ;

RAPPELLE l'attachement de la FNUJA à une solidarité intraprofessionnelle permettant d'aider les confrères à faire face aux accidents de la vie ;

RAPPELLE que cet objectif de solidarité impose la plus grande des responsabilités dans la conduite des réformes ;

DEPLORE cependant que, une nouvelle fois, cette réforme soit envisagée sans la moindre évaluation actuarielle alors qu'une telle réforme exigerait :

- une analyse actuarielle permettant d'évaluer l'évolution des ratios sinistre sur prime induits par les modifications envisagées et ainsi déterminer de manière fiable et étayée l'augmentation des cotisations nécessaires pour chacune des hypothèses envisagées,
- Une étude d'impact de la prise en charge de nouveaux risques,
- Une analyse prévisionnelle du coût de la mise en œuvre généralisée du mi-temps thérapeutique incluant plusieurs hypothèses de travail,
- Une validation auprès de l'UNCA de la prise en charge partielle par les CARPA de l'augmentation et à quelle hauteur,
- Une étude d'impact sur les effets de l'augmentation projetée sur la capacité contributive des confrères au regard du niveau de charge actuel, augmenté de l'augmentation en cours des cotisations retraite, et de la baisse continue des revenus des avocats depuis 10 ans ;

De sorte à pouvoir établir plusieurs options d'augmentation des cotisations à soumettre à la concertation des confrères ;

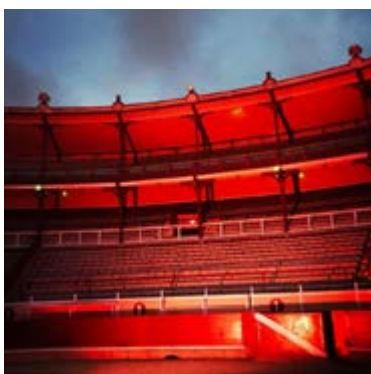
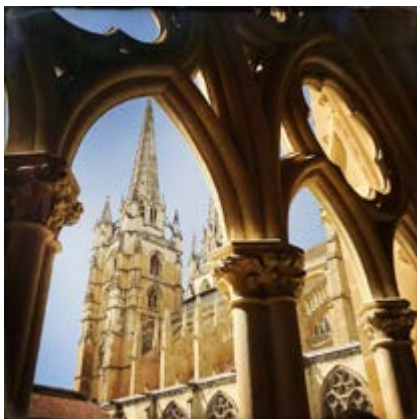
S'OPPOSE à toute nouvelle augmentation de cotisations sans ces évaluations et étude d'impact ;

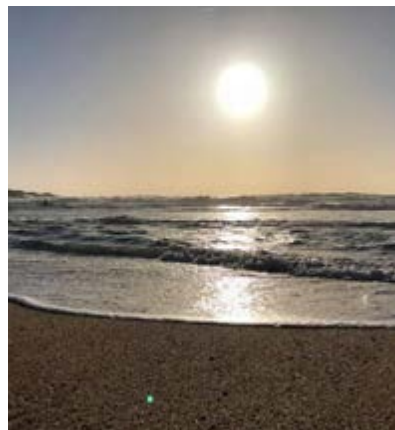
DONNE MANDAT au Bureau de la FNUJA pour saisir l'autorité de tutelle en cas d'augmentation non documentée des cotisations prévoyance.



RETOUR EN IMAGES

SUR LE CONGRÈS FNUJA 2018 À BAYONNE





Il est temps de passer à **Kleos**

Testez gratuitement Kleos sur
www.wk-logiciels.fr

Créé par des avocats pour des avocats,
Kleos vous permet de consacrer plus de temps à la gestion de vos clients

 **+ 13 000**
utilisateurs

 Accès à vos données
OÙ et **QUAND** vous le souhaitez

 Données hébergées sur des
SERVEURS HAUTEMENT
SÉCURISÉS

 Abonnement mensuel
SANS ENGAGEMENT
de durée

 **LABÉLISÉ RPVA**

 **ZÉRO** contrainte
de lieu de travail

 Sauvegarde
QUOTIDIENNE
de vos données

 **PAS D'INVESTISSEMENT**
dans du matériel informatique lourd

 **DISPONIBILITÉ**
permanente

 Stockage **ILLIMITÉ**
de tous vos dossiers

Une équipe commerciale à votre écoute :
Par téléphone : **01 85 58 32 30**
Par e-mail : kleos@wkf.fr

www.wk-logiciels.fr

NOS PRISES DE POSITIONS !



MOTION SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE CIVILE

LA FNUJA, RÉUNIE EN COMITÉ DÉCENTRALISÉ
À PALAVAS-LES-FLOTS, LE 29 SEPTEMBRE 2018,

Connaissance prise du Projet de Loi Programmation 2018-2022 de Réforme pour la Justice présenté en Conseil des Ministres par Madame la Garde des Sceaux et des annonces de Madame la Garde des Sceaux relativement à la simplification de la procédure civile ;

DÉNONCE un projet motivé par des considérations purement budgétaires ainsi qu'une volonté affichée de désengorger les tribunaux et d' « alléger la charge des juridictions judiciaires » en durcissant les conditions d'accès à la justice du justiciable notamment en :

- déjudiciarisant et en privatisant la justice notamment via le règlement amiable des litiges possible en ligne et confiées à des sociétés privées qui pourront utiliser exclusivement des algorithmes et des traitements automatisés sans garanties réelles de transparence et d'éthique de ceux-ci, via la révision des pensions alimentaires qui serait confiée aux Caisses d'allocations familiales...,
- prévoyant un règlement de certains litiges en dessous d'un certain montant sans audience dans le cadre d'une procédure intégralement dématérialisée,
- prévoyant une représentation obligatoire des avocats de manière marginale et sans mener de véritable réflexion sur l'accès effectif au juge des personnes dont les revenus sont légèrement au-dessus des plafonds exigés pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, faisant ainsi obstacle au droit à un recours de ces justiciables,
- créant une juridiction nationale pour un traitement dématérialisé des injonctions de payer, éloignant ainsi les justiciables défendeurs de leur juge et réduisant par la même occasion les possibilités de s'opposer aux injonctions de paiement,
- spécialisant les juridictions, ayant pour effets d'éloigner le justiciable de son juge, de multiplier les risques de saisine de la mauvaise juridiction, de vider certaines juridictions de leur substance contentieuse avant de les fermer dans un second temps,
- supprimant les tribunaux d'instance ;

RAPPELLE que la FNUJA promeut le développement des modes amiables de règlement des litiges

REGRETTE cependant que le projet sanctionne par l'irrecevabilité des demandes relatives aux litiges de petits montants et aux conflits de voisinage qui n'auraient pas fait l'objet d'une tentative préalable de conciliation, de médiation ou de mise en œuvre d'une procédure participative,

DÉPLORE ces régressions qui s'inscrivent dans le prolongement de réformes qui limitent le justiciable du droit à un recours effectif en complexifiant les procédures de saisine : réforme de la procédure d'appel, réforme de la procédure prud'homale... ;

S'OPPOSE fermement aux dispositions sus-visées.

MOTION
**FISCALITÉ DES COLLABORATEURS
LIBÉRAUX EXERÇANT EN ZFU**



RAPPELLE que les zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées, définies à partir des critères suivants : le taux de chômage, la proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, la proportion de jeunes, le potentiel fiscal par habitant ;

QUE les entreprises implantées dans ces quartiers bénéficient d'un régime d'exonération dégressif d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu sur plusieurs années, au titre des dispositions des articles 44 octies et 44 octies A du Code général des impôts (CGI) ;

QU'aux termes de ces articles, cette exonération ne s'applique pas aux contribuables qui reprennent des activités préexistantes exercées dans les ZFU, sauf pour la durée restant à courir, si l'activité reprise bénéficie ou a bénéficié du régime d'exonération ;

CONNAISSANCE PRISE de la position de certains services de l'administration fiscale ainsi que de la décision du Conseil d'Etat (9ème - 10ème chambres réunies, n° 394826) en date du 10 mai 2017, refusant le bénéfice de cette exonération fiscale à de jeunes avocats en collaboration libérale au motif que leur régime doit suivre celui du cabinet avec lequel ils collaborent ;

QUE ces services et le Conseil d'Etat assimilent la collaboration libérale à une reprise d'activité caractérisée par la réunion de deux éléments, à savoir :

- l'activité exercée est identique à celle de l'activité préexistante ;
- la nouvelle entreprise reprend en droit ou en fait des moyens d'exploitation d'une entreprise préexistante notamment la clientèle, les locaux et le matériel ;

CONSIDERE que ces derniers ont fait une interprétation inexacte du statut de l'avocat collaborateur libéral, qui n'implique nullement la reprise d'une activité ou d'une clientèle préexistante mais bien la création d'une activité nouvelle ;

RAPPELLE que l'avocat collaborateur libéral exerce son activité sous la forme d'une entreprise individuelle, indépendante de celle du cabinet avec lequel il collabore ;

QUE l'avocat collaborateur ne facture pas les clients du cabinet avec lequel il collabore mais le cabinet, client du collaborateur libéral ;

QUE l'avocat collaborateur libéral constitue et développe une clientèle personnelle distincte de celle du cabinet ;

QU'ainsi la collaboration libérale chez les avocats ne peut en aucun cas s'analyser comme une reprise d'activité ou de clientèle ;

QU'en conséquence, c'est par méconnaissance de la spécificité de la collaboration libérale chez les avocats que certains services de l'administration fiscale et le Conseil d'Etat ont privé de jeunes collaborateurs libéraux d'un régime fiscal d'exonération qui leur est pourtant applicable de plein droit ;

En conséquence,

EXHORTE l'administration fiscale à faire bénéficier l'intégralité des collaborateurs libéraux des cabinets d'avocats des dispositions des articles 44 octies et 44 octies A du CGI ;

INVITE le Conseil d'Etat à revenir sur sa jurisprudence.



LA FNUJA, RÉUNIE EN COMITÉ À PARIS LE 2 JUIN 2018

MOTION

« TRIBUNAL CRIMINEL DÉPARTEMENTAL »

Vu la motion de comité « chantier justice – simplification de la procédure pénale » du 17 mars 2018 à Caen,

Vu la motion de Congrès « déshumanisation de la procédure pénale » du 12 mai 2018 à Bayonne,

Connaissance prise du Projet de Loi Programmation 2018-2022 de Réforme pour la Justice présenté en Conseil des Ministres par la Garde des Sceaux,

CONSTATE que l'expérimentation du Tribunal criminel départemental (composé de 5 magistrats pour juger en première instance les crimes punis de 15 à 20 ans) figure toujours parmi les mesures retenues au titre de la « simplification et du renforcement de l'efficacité de la procédure pénale »,

REGRETTE que ce projet soit motivé par des considérations d'ordre budgétaire ainsi qu'une volonté de désengorger les Cours d'assises et de lutter contre la correctionnalisation judiciaire alors que celle-ci suppose en particulier l'accord des parties civiles,

RAPPELLE sa position défavorable au Chantier Justice « Simplification de la procédure pénale »

DÉNONCE une réforme de la Cour d'Assises excluant les jurés populaires, lesquels représentent pourtant le peuple français dans l'expression la plus démocratique de la Justice rendue en son nom,

CONSIDÈRE que l'expérimentation du Tribunal criminel départemental porte nécessairement atteinte aux principes fondamentaux de l'oralité des débats, du contradictoire et du droit au procès équitable, en instaurant en outre une hiérarchisation des crimes,

S'OPPOSE fermement à l'expérimentation du Tribunal criminel départemental.



MOTION

« SOUTIEN À L'UJA ET AUX CONFRÈRES DU BARREAU DE LA GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLÉMY »

CONNAISSANCE PRISE de l'incident d'audience inadmissible intervenu le 14 mai 2018 devant la chambre des mineurs de la Cour d'appel de Basse-Terre, statuant en matière criminelle, par lequel un confrère a été empêché de plaider par la présidente de la juridiction (au motif qu'il était midi et que l'un des assesseurs avait un avion à prendre) ;

CONSIDÈRE qu'un tel comportement constitue une atteinte intolérable aux droits de la défense en violation des principes de dignité et de loyauté inscrits dans le serment des magistrats (article 6 de l'Ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958) ;

RAPPELLE que le respect de l'avocat, des droits de la défense et du principe du contradictoire est un préalable inconditionnel à la défense du justiciable ;

DÉNONCE la défiance et le mépris réitérés dont font preuve certains magistrats à l'égard des avocats ;

APPORTE son entier soutien à l'UJA et aux Confrères du Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy dans leur mobilisation.

MOTION PROJET DE LOI **« POUR UNE IMMIGRATION MAÎTRISÉE** **ET UN DROIT D'ASILE EFFECTIF »**



Connaissance prise du Projet de Loi "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif", adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 22 avril 2018 et par le Sénat le 26 juin 2018,

DÉNONCE un projet de loi déshumanisé ayant pour objectif un contrôle renforcé des demandeurs d'asile et une facilitation de la rétention et de la reconduite aux frontières des personnes retenues,

CONSTATE, après les débats devant l'Assemblée nationale et le Sénat, un durcissement des dispositions du Projet de Loi, tel que présenté par le Ministre de l'intérieur lors du Conseil des Ministres le 21 février 2018 et déjà particulièrement attentatoire aux droits des demandeurs d'asile et des personnes placées en rétention,

S'INDIGNE, notamment, des dispositions suivantes :

- La suppression de l'aide médicale d'État au profit d'une aide médicale d'urgence,
- Le recours généralisé à la visio-conférence ;
- La réduction du délai au-delà duquel le dépôt d'une demande d'asile entraîne un traitement accéléré (90 jours à compter de l'entrée sur le territoire contre 120 jours actuellement) ;
- La réduction du délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile (15 jours contre un mois actuellement) ;
- L'absence de caractère suspensif de certains recours devant la Cour nationale du droit d'asile ;
- La notification « par tout moyen » des décisions de la Cour nationale du droit d'asile ;
- Le retrait des dispositions permettant la réunification d'un mineur bénéficiant du droit d'asile avec sa famille ;

SOUTIENT le mouvement de grève des avocats intervenant devant la Cour nationale du droit d'asile, en cours depuis le 13 février 2018,

S'OPPOSE aux mesures susvisées,

EXIGE des parlementaires une profonde modification du texte, lequel, en l'état, porte atteinte aux valeurs de la République et aux droits fondamentaux.



RETOUR EN IMAGES

SUR LE COMITÉ À PALAVAS LES FLOTS





LA FNUJA

VOUS SOUHAITE À TOUTES ET TOUS



**UNE MERVEILLEUSE
NOUVELLE ANNÉE !**



Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**

LPA Santé Jeunes

- Prise en charge de la cotisation à hauteur de 50% la 1^{ère} année d'inscription
- Une complémentaire santé à partir de 11€ par mois la 1^{ère} année
- Pas de délai de carence
- Des Garanties Innovantes et adaptées à la profession d'Avocat
- Une déductibilité fiscale dans le cadre de la loi Madelin

www.laprevoyance.org

Tous les produits souscrits par LPA
sont exclusivement distribués par

SCB

SOCIÉTÉ DE COURTAGE
DES BARREAUX

N° ORIAS 07 005 717

LPA protège les avocats

Pour tous renseignements
et pour adhérer, contactez-nous :

- par téléphone : **04 42 26 47 61**
- par mail : **lpa@scb-assurances.com**